



L4 – VERSION FINALE

Etude de reformulation concertée du Programme de mise à niveau des exploitations agricoles en Tunisie

*Argumentaire de politique publique présentant différents scénarios de mise à
niveau des exploitations agricoles*

François DOLIGEZ (Coord.)
Bel-Hassen ABDELKAFI
Mohamed Taïeb BELHAJ
Amor CHOUCANE
Olivier JENN-TREYER
Abdelwaheb MKACHER
Mohamed MZOUGH
Antonin PEPIN
Christophe RIGOURD
Mohamed SOUSSI

Octobre 2015

• **iram Paris** (siège social)
49, rue de la Glacière • 75013 Paris • France
Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31
iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

• **iram Montpellier**
Parc scientifique Agropolis • Bâtiment 3
34980 Montferrier sur Lez • France
Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

Sommaire

SOMMAIRE	3
LISTE DES SIGLES	5
LISTE DES ILLUSTRATIONS	7
PREAMBULE	9
INTRODUCTION	10
1. L'AGRICULTURE TUNISIENNE : ENJEUX ET CONTRAINTES	11
<hr/>	
1.1. Enjeux de l'agriculture en Tunisie	11
1.2. Les principales contraintes du secteur	15
1.3. La typologie des exploitations agricoles	17
2. LES OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME DE MISE A NIVEAU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	21
<hr/>	
2.1. L'articulation entre objectifs stratégiques et fondements du programme de mise à niveau des exploitations agricoles	21
2.2. Formulation des objectifs stratégiques	22
2.2.1. Contribuer à la croissance et l'emploi	22
2.2.2. Accompagner le rééquilibrage les territoires ruraux	23
2.2.3. Augmenter la production agricole durable	23
2.2.4. Renforcer la sécurité alimentaire	26
2.2.5. Améliorer la balance agricole et augmenter les exportations	26
2.2.6. Mobiliser l'investissement agricole, public et privé, matériel et immatériel	29
3. LA STRATEGIE D'INTERVENTION	32
<hr/>	
3.1. Demande et vision des agriculteurs	32
3.2. Démarche et dispositifs de la mise à niveau des exploitations agricoles	34
3.2.1. Une approche globale	34
3.2.2. Quel ciblage des exploitations agricoles ?	35
3.2.3. Les modes opératoires de la mise à niveau	35
3.2.4. Une stratégie à ancrer sur un ensemble de dispositifs complémentaires	36
3.2.5. Programme et politique, des principes pour un pilotage de niveau stratégique	37
3.3. Les dispositifs accompagnant la pérennisation des petites exploitations dans les territoires vulnérables	38

3.4. Les dispositifs accompagnant la consolidation des petites et moyennes exploitations familiales	39
3.5. Les dispositifs accompagnant le perfectionnement des moyennes et grandes exploitations agricoles	40
3.6. Les dispositifs accompagnant l'amélioration de la compétitivité à l'export des firmes agricoles insérées directement sur les marchés internationaux	41
3.7. Une gouvernance reposant sur la concertation et le partenariat entre Etat et producteurs	42
3.8. La « mise à niveau » des services et du cadre institutionnel	42
4. RENFORCER LA DURABILITE DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES	44
<hr/>	
4.1. Complémentarité à établir avec la stratégie pour le développement de l'agriculture irriguée	45
4.2. Intégrer des mécanismes de promotion de l'agriculture durable, d'incitation à la prise en compte des enjeux environnementaux, d'adaptation au changement climatique	46
4.3. Soutenir les approches territoriales intégrant les enjeux écologiques, notamment dans les zones vulnérables	47
5. DEVELOPPER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A L'INVESTISSEMENT	49
<hr/>	
5.1. La mobilisation du foncier agricole	49
5.2. L'incitation aux investissements dans l'agriculture	51
5.3. Accès aux services financiers (crédit et assurance agricole)	51
5.4. Autres services	52
6. COHERENCE DU PROGRAMME AVEC LES POLITIQUES	53
<hr/>	
6.1. Cohérence avec les orientations de politiques agricoles	53
6.2. Cohérence avec les politiques commerciales	53
6.3. Inscription des instruments de la mise à niveau dans le nouveau code des investissements	54
6.4. Articulation avec les priorités du quinquennat	55
7. LISTE DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES DU LIVRABLE N°4	56
LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	57
BIBLIOGRAPHIE CONSULTEE	60
<hr/>	

Liste des sigles

AFD	Agence Française de Développement
AFVA	Agence de Formation et Vulgarisation Agricole
ALECA	Accord de libre échange complet et approfondi
APIA	Agence de Promotion de l'Investissement Agricole
ASDI	Agence suédoise de développement international
BAfD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BMN	Bureau de mise à niveau
BNA	Banque Nationale Agricole
CERFRANCE	Conseil et Expertise comptable (France)
CIHEAM	Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes
CIRAD	Centre International de Recherche Agronomique pour le Développement (France)
CITET	Centre international des technologies de l'environnement de Tunis
COPIL	Comité de pilotage
CRDA	Commissariat régional de développement agricole
DGACTA	Direction Générale de l'Aménagement et de la Conservation des Terres Agricoles
DGEDA	Direction générale des études et du développement agricole
DGFIOP	Direction générale du financement, des investissements et des organismes professionnels
ENPARD	<i>European Neighbourhood Programme for Agriculture and Rural Development</i>
FAMEX	Fonds d'accès aux marchés d'exportation
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'agriculture et l'alimentation
FMI	Fonds monétaire international
FODECAP	Fonds de développement de la compétitivité dans le secteur de l'agriculture et de la pêche
GDA	Groupement de développement agricole
IGP	Indications géographiques protégées
INRA	Institut de recherche agronomique (France)
INRAT	Institut de recherche agronomique de Tunisie
LEADER	Liaison entre actions de développement économiques rurales (UE)

MARHP	Ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche
MDCI	Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale
MDT	Millions de dinars tunisiens
OMC	Organisation mondiale du commerce
OTD	Office des terres domaniales
PAD	Projet d'agriculture durable et développement rural
PAMPAT	Projet d'Accès aux Marchés des Produits Agro-alimentaires et de Terroir
PIB	Produit intérieur brut
PMN	Programme de mise à niveau
PMV	Plan Maroc Vert
RH	Ressources humaines
SAFER	Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (France)
SAPARD	<i>Special accession program for agriculture and rural development</i> (UE)
SAU	Surface agricole utile
SMSA	Société Mutuelle de Services Agricoles
SMVDA	Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole
SYNAGRI	Syndicat des Agriculteurs de Tunisie
TEF	<i>Tamwil El Fellah</i> (Maroc)
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UCPA	Unité collective de production agricole
UE	Union européenne
UGP	Unité de gestion du projet
UTAP	Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche
WAW-FAO	Observatoire des agricultures du monde (FAO)

Liste des illustrations

FIGURE 1 : L'AGRICULTURE EN TUNISIE, UN INDICE DE PRODUCTIVITE QUI SE RALENTIT	11
FIGURE 2 : EVOLUTION DE LA DISPONIBILITE ALIMENTAIRE PAR HABITANT	12
FIGURE 3 : DEPENDANCE NETTE AUX IMPORTATIONS ALIMENTAIRES	12
FIGURE 4 : EVOLUTION RELATIVE DE LA POPULATION ACTIVE AGRICOLE.....	13
FIGURE 5 :EVOLUTION DE L'URBANISATION DE LA POPULATION TUNISIENNE	13
FIGURE 6 : EFFET DU CISEAU DES PRIX DANS L'EVOLUTION DES REVENUS AGRICOLES	14
FIGURE 7 : ENJEUX SOCIAUX ET RISQUES POLITIQUES DE LA CRISE AGRICOLE.....	14
FIGURE 8 : INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	15
FIGURE 9 : ESQUISSE DE TYPOLOGIE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	17
FIGURE 10 : LA PYRAMIDE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	18
FIGURE 11 : DONNEES PAR CATEGORIES D'EXPLOITATIONS AGRICOLES.....	18
FIGURE 12 :REPARTITION DE LA VALEUR AJOUTEE A L'HECTARE DANS LES EXPLOITATIONS ENQUETEES.....	19
FIGURE 13 : L'AGRICULTURE TUNISIENNE, UNE AGRICULTURE CONTRASTEE	20
FIGURE 14 : ENONCE DES OBJECTIFS DU PROGRAMME	21
FIGURE 15 : ELEMENTS POUR LE CHOIX DES PRODUITS ET DES FILIERES	24
FIGURE 16 : IMPACT DE L'OUVERTURE COMMERCIALE (CONVERGENCE DES PRIX AGRICOLES) SUR LES REVENUS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	28
FIGURE 17 : EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT AGRICOLE EN TUNISIE (EN MDT)	29
FIGURE 18 : REINVESTIR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	31
FIGURE 19 : PERCEPTIONS DES AGRICULTEURS SUR LA MISE A NIVEAU	33
FIGURE 20 : CHAMPS THEMATIQUES DE LA MISE A NIVEAU SE LON LES AGRICULTEURS.....	33
FIGURE 21 : PRIORITES DES AGRICULTEURS EN MATIERE DE MISE A NIVEAU.....	33
FIGURE 22 : INTERACTIONS DES AGRICULTEURS AVEC LES ACTEURS DE LA MISE A NIVEAU	34
FIGURE 23 : ELEMENTS POUR UNE DEFINITION DE LA MISE A NIVEAU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	34
FIGURE 24 : QUEL CIBLAGE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES POUR LA MISE A NIVEAU ?.....	35
FIGURE 25 : ELEMENTS POUR LA DEFINITION DES MODES OPERATOIRES ET DES ACTIVITES DE LA MISE A NIVEAU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES?.....	36
FIGURE 26 : UNE STRATEGIE, DES DISPOSITIFS D'INTERVENTION COMPLEMENTAIRES.....	37
FIGURE 27 : LA MISE A NIVEAU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS UNE DEMARCHE TERRITORIALE	39
FIGURE 28 : LA MISE A NIVEAU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS UNE DEMARCHE GROUPEE.....	40
FIGURE 29 : LA MISE A NIVEAU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS UNE DEMARCHE DE CONSEIL A L'EXPLOITATION	41
FIGURE 30 : LA MISE A NIVEAU DES EXPLOITATIONS AGRICOLES DANS UNE DEMARCHE D'APPUI A LA COMPETITIVITE A L'EXPORT	41

FIGURE 31 : IRRIGATION PAR ASPERSION DANS LE NORD-OUEST.....	43
FIGURE 32 : CHANGEMENT CLIMATIQUE ET IMPACT SUR LA PRODUCTIVITE AGRICOLE	44
FIGURE 33 : LA PERCEPTION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LES AGRICULTEURS.....	45
FIGURE 34 : IMPACT D'UNE DIVERSIFICATION DE L'ASSOLEMENT AVEC DES LEGUMINEUSES	47
FIGURE 35 : IRRIGATION AU GOUTTE-A-GOUTTE	48
FIGURE 36 : EVOLUTION DES STATUTS FONCIERS SELON L'HISTOIRE.....	50
FIGURE 37 : OLIVERAIS	52
FIGURE 38 : TRANSPORT DE FOURRAGES.....	55
FIGURE 39 : INVESTISSEMENTS DANS L'ELEVAGE MIXTE (LAIT-VIANDE).....	56

Préambule

L'IRAM, associé au Bureau AGER, a été mandaté par le Ministère de l'Agriculture pour mettre en œuvre l'étude de reformulation concertée du Programme de mise à niveau des exploitations agricoles de Tunisie. Cette étude a pour objectif de contribuer à la « modernisation du secteur agricole » et vise à redéfinir une approche et un programme de mise à niveau des exploitations agricoles dont une déclinaison opérationnelle doit être formulée pour un démarrage à partir de 2016¹.

La démarche retenue² opte à la fois pour une approche concertée entre les différents acteurs concernés ; pour l'analyse renouvelée du potentiel productif des exploitations agricoles économiquement viables et des terroirs ainsi que pour la prise en compte des nouveaux enjeux et défis sectoriels : approche inclusive, contribution à la sécurité alimentaire et équilibre de la balance commerciale.

L'étude se déroule en trois grandes étapes : i) une étape de bilan et de propositions de nouvelles orientations ; ii) une étape de concertation et de construction d'un nouveau programme de mise à niveau des exploitations agricoles et, enfin, iii) une étape d'élaboration d'un cadre logique du programme et de formulation de sa première phase de mise en œuvre.

Sept livrables jalonnent sa réalisation prévue tout au long de l'année 2015. Le présent document constitue la version finale du quatrième livrable correspondant à l'argumentaire de politique publique et présentant différents scénarios de mise à niveau des exploitations agricoles.

¹ Voir les termes de références de l'étude.

² Voir le livrable « L0 » IRAM-AGER présentant la méthodologie et le chronogramme actualisés de l'étude ainsi que le compte-rendu de l'Atelier de lancement de l'étude qui s'est tenue, sous la présidence du Chef de cabinet du Ministère de l'Agriculture et du Directeur de l'AFD au CITET le 22 janvier 2015 en présence d'une centaine de participants.

Introduction

La présente note développe l'argumentaire de politique publique sur la mise à niveau des exploitations agricoles issu des travaux et analyses deux premières phases de l'étude (Livrable n°1 & 2) ainsi que de l'exploitation des données d'enquêtes et des Ateliers de concertation paritaire (Documents complémentaires).

Une première ébauche de cet argumentaire a fait l'objet d'une présentation auprès du Comité de pilotage le 22 juin 2015, présentation précédée et enrichie de la restitution des principaux enseignements de l'enquête et des ateliers de concertation menés dans le cadre de l'étude. Elle a été complétée d'une autre présentation au Comité de pilotage n°3 le 9 septembre 2015.

Pour la présente note, le choix a été fait de se limiter aux points forts dans l'argumentaire. Les orientations qui ont été proposées sont reprises et développées dans le Livrable n°5, conformément aux termes de référence.

Dans les documents complémentaires, la présente note d'argumentaire est accompagnée de différents documents :

- Comptes rendus des trois premiers Ateliers de concertation paritaire. Ces ateliers avaient pour objectif de discuter entre pouvoirs publics et représentants des organisations professionnelles des réorientations à donner au programme de mise à niveau des exploitations agricoles
- Présentation des résultats de l'enquête auprès des exploitants agricoles et scénarios réalisés à partir des données d'enquêtes et du logiciel Olympe de simulation sur les exploitations agricoles
- Synthèse de l'argumentaire élaborée avant le Comité de pilotage n°3 du 9 septembre 2015 conformément aux termes de référence.

Les listes des personnes rencontrées et des documents consultés ont également été actualisées en annexe du présent document.

1. L'agriculture tunisienne : enjeux et contraintes

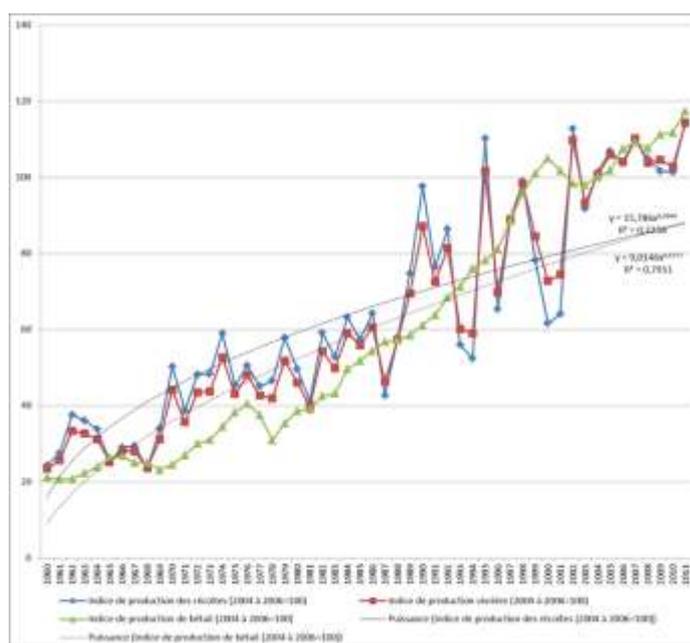
1.1. Enjeux de l'agriculture en Tunisie

L'objet de cette partie n'est pas de reprendre de façon analytique l'ensemble des caractéristiques du secteur agricole en Tunisie. Au-delà des éléments déjà traités dans le livrable n°2 de l'étude, une synthèse demanderait un travail complémentaire pour identifier des données actualisées et traiter certaines contradictions observées dans les données disponibles.

Il serait certainement utile de réaliser ce travail dans le cadre d'une réflexion plus large sur le devenir du secteur et ses priorités afin de surmonter le sentiment pressant d'un « hiatus » croissant - bien qu'historique et récurrent – dans la documentation disponible entre l'état réel du secteur plutôt critique (pressions sur les ressources, stagnation de l'indice de productivité et détérioration de la balance agricole) et un discours ambiant parfois très « volontariste » sur la compétitivité du secteur agricole tunisien.

Figure 1 : L'agriculture en Tunisie, un indice de productivité qui se ralentit

(source : livrable n°2, à partir des indicateurs de développement dans le monde, Banque mondiale)



Parmi les **enjeux économiques**, il est souvent rappelé³ que le secteur agricole continue à occuper une place importante dans l'économie tunisienne en générant plus de 12 % du produit intérieur brut (PIB) et contribue, avec 16 % de la main d'œuvre active totale, à la création d'emplois. A ces agrégats, il serait nécessaire d'ajouter les contributions indirectes via le secteur agro-alimentaire que l'agriculture approvisionne en grande partie.

En termes **d'enjeux alimentaires**, si les disponibilités alimentaires ont régulièrement augmenté, les données rassemblées par l'étude Agrimonde montre bien la dépendance croissante de la sécurité alimentaire aux importations ; ce qui accroît le poids de la facture alimentaire pour l'économie nationale et la rend vulnérable à la volatilité des prix agricoles sur les marchés internationaux.

Figure 2 : Evolution de la disponibilité alimentaire par habitant

(source : données Agrimonde)

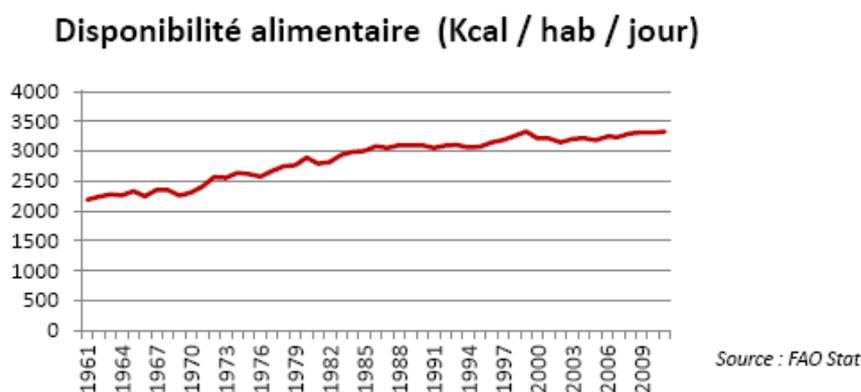
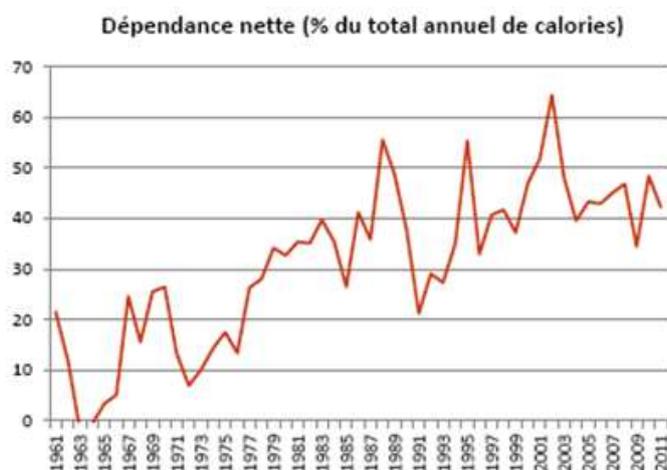


Figure 3 : Dépendance nette aux importations alimentaires

(source : données Agrimonde)



³ www.apia.com.tn

Les **enjeux sociaux** peuvent également être illustrés par les données Agrimonde montrant comment le taux d'emploi dans l'agriculture a, tendanciellement, diminué et comment la croissance démographique a été absorbée par l'urbanisation.

Figure 4 : Evolution relative de la population active agricole

(source : données Agrimonde)

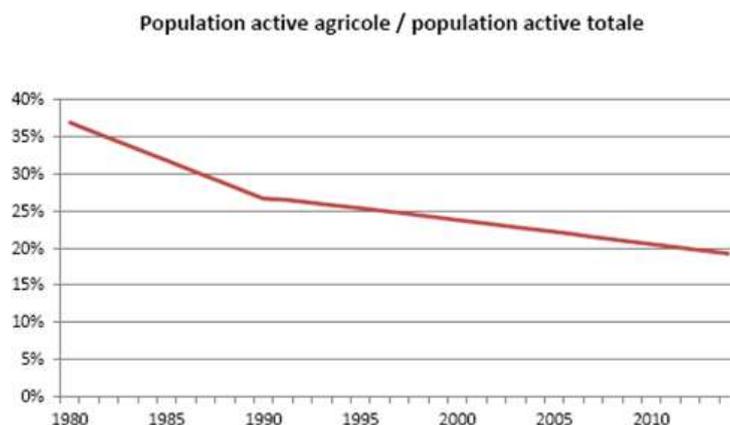
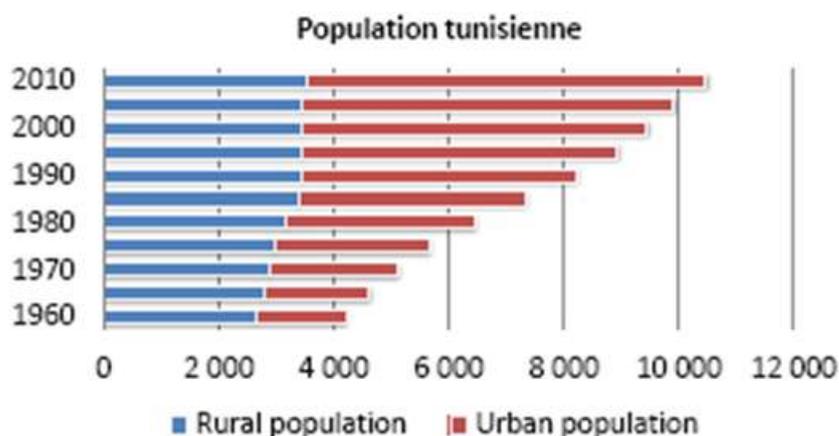


Figure 5 : Evolution de l'urbanisation de la population tunisienne

(source : données Agrimonde)



Si cette évolution est probablement inéluctable, elle doit être mise en parallèle des opportunités d'emplois disponibles dans les autres secteurs et des risques afférents d'accroissement du sous-emploi dans l'économie urbaine et de pression migratoire associée à un processus imposé et accéléré par les évolutions économiques.

Or, à prolonger les tendances récentes en matière de ciseaux des prix⁴, les enquêtes réalisées dans le cadre de l'étude illustrent la détérioration des revenus que les différentes catégories d'exploitations agricoles pourraient subir dans les prochaines années, en particulier les

⁴ Les éléments explicatifs de ces simulations sont développés dans le rapport présentant les scénarios dans les documents complémentaires du présent rapport.

systèmes d'activités les plus intensifs en intrants comme les cultures maraîchères, l'arboriculture ou certains systèmes d'élevage. Seuls les systèmes d'exploitation les moins intensifs en intrants comme les grandes cultures sont susceptibles d'offrir une certaine résilience par rapport à cette dégradation continue des termes de l'échange entre la production agricole et ses fournisseurs.

Figure 6 : Effet du ciseau des prix dans l'évolution des revenus agricoles

(source : données d'enquêtes traitées avec le logiciel Olympe, cf. document complémentaire)

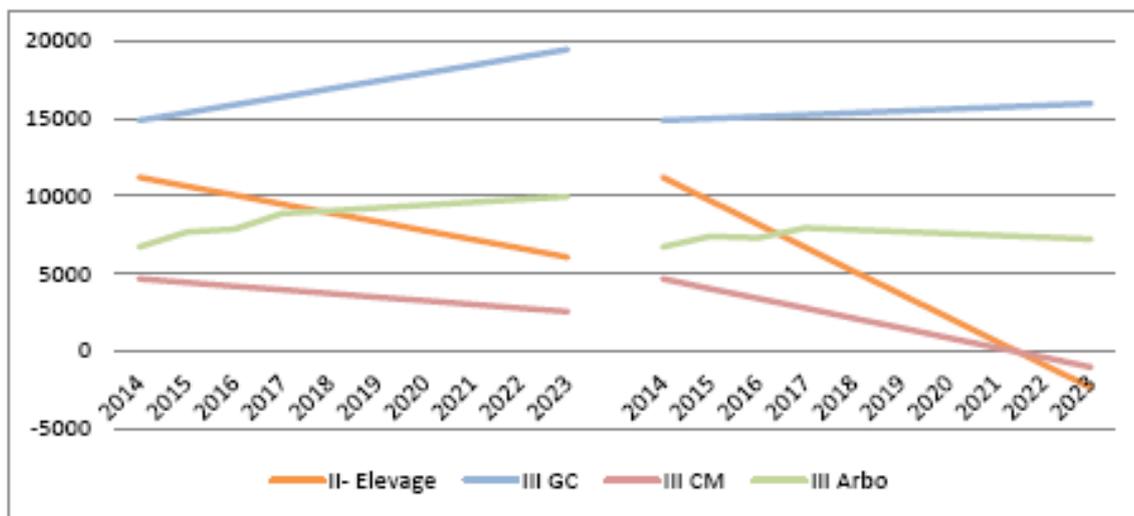


Figure 7 : Enjeux sociaux et risques politiques de la crise agricole



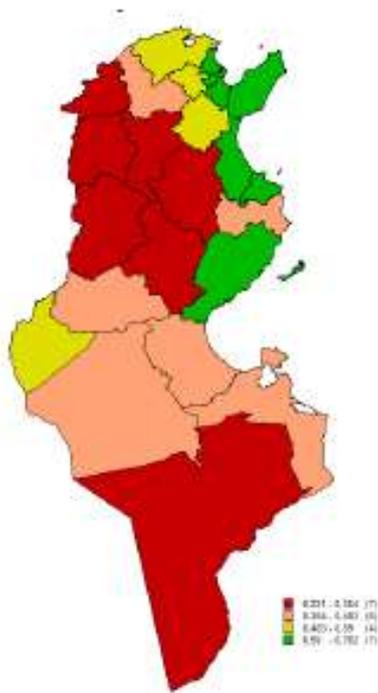
1.2. Les principales contraintes du secteur

Face à ces enjeux, un ensemble de contraintes se pose pour relancer le processus de développement agricole en Tunisie. Ces dernières sont, pour partie, documentées et décrites dans les rapports précédents :

- Source d'attention et de priorités politiques depuis 2011, notamment à partir de la nouvelle Constitution, **la fracture territoriale et les déséquilibres persistants en termes d'emplois décents pour les jeunes ruraux** demeurent une priorité à traiter. En complément des données déjà présentées, elle fait l'objet d'un développement spécifique au niveau de la note d'orientation présentée par le Gouvernement.

Figure 8 : Indicateurs de développement régional

(source : Note d'orientation, Plan stratégique du Gouvernement, 2016-2020)



- En complément, la **marginalisation progressive du secteur agricole dans le modèle de développement**,⁵ qu'il s'agisse de prise en compte générale, d'appuis institutionnels ou d'investissements a également été mise en avant⁶. Le modèle de la « Tunisie émergente » se trouve, de fait, rattrapé par la crise agricole et ses effets sur l'ensemble de l'économie et de la société tunisienne.

⁵ Part décroissante dans l'investissement et l'accès au financement, dégradation de la balance alimentaire et risques liés à la volatilité des prix sur les marchés internationaux

⁶ Cf. Livrable n°2.

- La **pression sur les ressources naturelles (eau⁷, sols⁸ et biodiversité), la vulnérabilité environnementale** qui en résulte au niveau du secteur agricole et les effets induits en matière de **risques liés au changement climatique** font également partie des contraintes auxquelles le secteur agricole est confronté.
- Enfin, de nombreux travaux⁹ ont déjà abordé les contraintes, ou problèmes structurels, en matière de **foncier¹⁰, d'organisations professionnelles et de financement**. Ce à quoi s'ajoutent les enjeux récurrents liés à la **restructuration des institutions et au renforcement de leurs capacités**.

Des éléments recueillis¹¹, il semble que le débat se structure principalement autour de l'alignement de la politique agricole à venir sur la théorie des avantages comparatifs¹². Au-delà, c'est la volonté politique et la capacité, des pouvoirs publics à encadrer et réguler, à moyen et long terme, le développement du secteur agricole selon différents paramètres (économiques, sociaux, environnementaux, etc.), considérés comme acceptables d'un point de vue sociétal¹³, qui fait débat ; d'autant que cette régulation implique des réformes structurelles à engager sur des questions telles que le foncier, le secteur financier ou le fonctionnement des administrations par exemple.

Selon les options retenues, peut s'affirmer une politique agricole plus ou moins équilibrée entre différents pôles (agriculture de firme versus agriculture familiale ou solidaire¹⁴), ouvrant au monde agricole et tunisien un avenir situé quelque part entre un scénario agro-industriel tertiarié et un scénario ancré sur des terroirs de proximité¹⁵ ou, selon les perspectives de la prospective Agrimonde, axant le modèle de développement agricole sur l'agro-écologie.

⁷ Stress hydrique, surpompage, salinisation, etc.

⁸ Avec de nombreuses analyses et travaux sur les risques liés à un assolement répété sur les cultures les plus rémunératrices (céréales notamment).

⁹ A ce titre, le Ministère a mené régulièrement (2000, 2005/2006, 2009/2020) un ensemble d'études et de diagnostics qu'il serait nécessaire d'actualiser au sein d'une vision unique et concertée sur le secteur à partir des travaux qui avaient été finalisés autour de la politique agricole en 2011.

¹⁰ Notamment le morcellement (plus de 500.000 exploitations agricoles, contre 460.000 en France, pour une SAU 4 à 5 fois supérieure par exemple...).

¹¹ Au-delà des problèmes de fiabilité des données (recensement agricole ancien, etc.), fait défaut aux acteurs tunisiens un état des lieux exhaustifs du secteur ainsi qu'une véritable réflexion nationale qui puisse aider à définir, à l'instar « *d'états généraux de l'agriculture tunisienne* », l'orientation à venir du secteur. Cf. Ben Becher L., « Repenser la politique agricole », in *La Presse*, 8 juillet 2015.

¹² Laquelle structure le devenir des négociations sur l'ouverture commerciale et la place de l'agriculture dans le processus de mise en place de l'ALECA.

¹³ Et donc pour lesquelles il est possible de réunir une majorité d'acteurs.

¹⁴ Pour reprendre la terminologie du Plan Maroc Vert, cf. présentation de Monsieur Ahmed Hajjaji, Directeur général de l'Agence pour le développement agricole : *Plan Maroc Vert, opportunités d'investissement dans le secteur agricole*.

¹⁵ Selon la prospective esquissée par J.L. Rastoin (2012) pour la Tunisie et résumée dans le livrable n°2.

1.3. La typologie des exploitations agricoles

Il est bien difficile, dans ce cadre, d'esquisser une typologie des exploitations agricoles qui peut permettre de différencier les trajectoires d'exploitations et, par-là, orienter la formulation du programme de mise à niveau des exploitations agricoles. Le croisement entre données de l'enquête, références d'analyses disponibles en Tunisie¹⁶ et d'autres¹⁷ à l'échelle internationale¹⁸ permet d'esquisser une typologie en trois ou quatre grands types (cf. infra).

Figure 9 : Esquisse de typologie des exploitations agricoles

Type I : Moyennes et grandes exploitations pratiquant une agriculture d'entreprise. Ces exploitations (publiques ou privées) font recours à la main d'œuvre salariée et ont des systèmes de gestion moderne et performante. Le statut juridique peut être sous forme de société anonyme ou autre. Selon le statut du foncier, on peut distinguer deux sous-types : la) capital foncier privé ; lb) : capital foncier public.

Type II+ : Moyennes et grandes exploitations à capital familial pratiquant une agriculture patronale (avec salariés) à destination des marchés nationaux et internationaux et engagée dans des trajectoires visant à améliorer leurs performances techniques et économiques. Le chef d'exploitation est principalement dans le management de l'exploitation (RH, comptabilité, achat-vente...), il peut être très impliqué dans l'exploitation ou au contraire plus en retrait. Le travail « à la ferme » est essentiellement réalisé par une main d'œuvre salariée permanente et/ou temporaire. Le travail peut également être familial mais il est alors majoritairement mécanisé. L'exploitant, ou plus souvent son/sa conjoint-e peut avoir une activité extra-agricole, généralement un emploi qualifié.

Type II- : Petites et moyennes exploitations agricoles de type familial, plus ou moins fragilisées par le différentiel de productivité et l'évolution des prix (ouverture commerciale) mais présentant un potentiel en termes d'innovations et de productivité. Le chef d'exploitation assure une partie du travail à la ferme, aidé ou non par des travailleurs familiaux ou salariés (notamment dans les cultures intensives en travail comme les cultures maraîchères).

Type III : Petites exploitations agricoles peu capitalisées à main d'œuvre familiale (ou salariée temporaire pendant les pics de travaux), productivité faible, autoconsommation importante, pluriactivité.

Regroupées en trois catégories sous forme d'une pyramide¹⁹ afin de structurer les dispositifs d'appui, on peut à grands traits différencier ; i) l'agriculture d'entreprise (firmes) à destination des marchés d'exportation et des marchés nationaux ; ii) les exploitations familiales et patronales structurées au niveau de filières ou produits de terroir et iii) les exploitations agricoles familiales insérées dans une économie rurale diversifiée.

¹⁶ Voir également Elloumi M., « Agriculture et développement rural en Tunisie, les nouvelles formes d'organisation de l'agriculture familiale », in Akesbi N. & Alii, Hommage à Paul Pascon, IAV-Hassan II, Rabat, p. 359 & sq.

¹⁷ Voir notamment projet Agrimonde Terra (CIRAD-INRA, 2015).

¹⁸ Cf. Hervieu B. & Purseigle F., 2013 : *Sociologie des mondes agricoles*, Armand Colin, 318 p.

¹⁹ Voir les analyses classiques des approches « *Bottom of the pyramid* ».

Figure 10 : la pyramide des exploitations agricoles

Réaliser « à dire d'expert » compte tenu des modalités de l'étude, il est difficile d'articuler à cette typologie une présentation descriptive des caractéristiques de chaque type et de rapprocher cette dernière des données du recensement pour en dénombrer un effectif en fonction de la taille, des orientations productives ou des régions. Ce travail demeure en chantier au niveau d'initiatives plus conséquentes telles que celles visant à la création d'un observatoire des exploitations agricoles.

Néanmoins, l'enquête réalisée permet de « borner » quelques variables technico-économiques au niveau de chacun des types comme présenté ci-après.

Figure 11 : données par catégories d'exploitations agricoles

(source : enquêtes de l'étude, n=177)

		MOF	MOSP	MOST (DT)	MOST (proxi UTH)	CA	SAU	UGB	Actifs Off farm	Revenu Off-Farm
		Main d'œuvre familiale	Main d'œuvre salariée permanente	Main d'œuvre salariée temporaire	Main d'œuvre salariée temporaire	Chiffre d'affaires	Surface agricole utile	Unité Gros Bétail		
Moyenne	IA	0,0	9,0	-	0,0	1 761 700	55,0	410,0	0,0	-
	IB	0,0	24,0	30 608	6,2	1 811 668	479,5	130,8	0,0	-
	II+	1,5	2,7	15 137	3,4	324 814	48,6	333,3	0,0	2 001
	II-	2,2	0,8	3 666	0,8	77 076	46,2	12,2	0,0	1 471
	III	1,8	0,1	1 206	0,3	31 743	8,0	252,4	0,0	1 591
Minimum	IA	0,0	9,0	-	0,0	1 761 700	55,0	410,0	0,0	-
	IB	0,0	5,0	29 715	5,8	629 000	114,0	0,0	0,0	-
	II+	0,0	0,0	-	0,0	16 500	0,7	0,0	0,0	-
	II-	0,0	0,0	-	0,0	11 700	0,5	0,0	0,0	-
	III	0,0	0,0	-	0,0	783	0,0	0,0	0,0	-
Maximum	IA	0,0	9,0	-	0,0	1 761 700	55,0	410,0	0,0	-
	IB	0,0	43,0	31 500	6,6	2 994 337	845,0	261,6	0,0	-
	II+	4,0	10,0	184 000	40,9	1 776 000	400,0	5250,0	2,0	30 000
	II-	5,0	3,0	18 500	4,1	363 800	600,0	96,0	4,0	29 200
	III	5,0	2,0	5 600	1,2	225 000	30,0	9017,0	2,0	12 000
Médiane	IA	0,0	9,0	-	0,0	1 761 700	55,0	410,0	0,0	-
	IB	0,0	24,0	30 608	6,2	1 811 668	479,5	130,8	0,0	-
	II+	1,0	2,0	4 950	1,1	200 753	21,5	25,5	0,0	-
	II-	2,0	0,5	2 425	0,5	57 327	15,8	5,6	0,0	-
	III	2,0	0,0	480	0,1	22 440	6,5	4,5	0,0	-

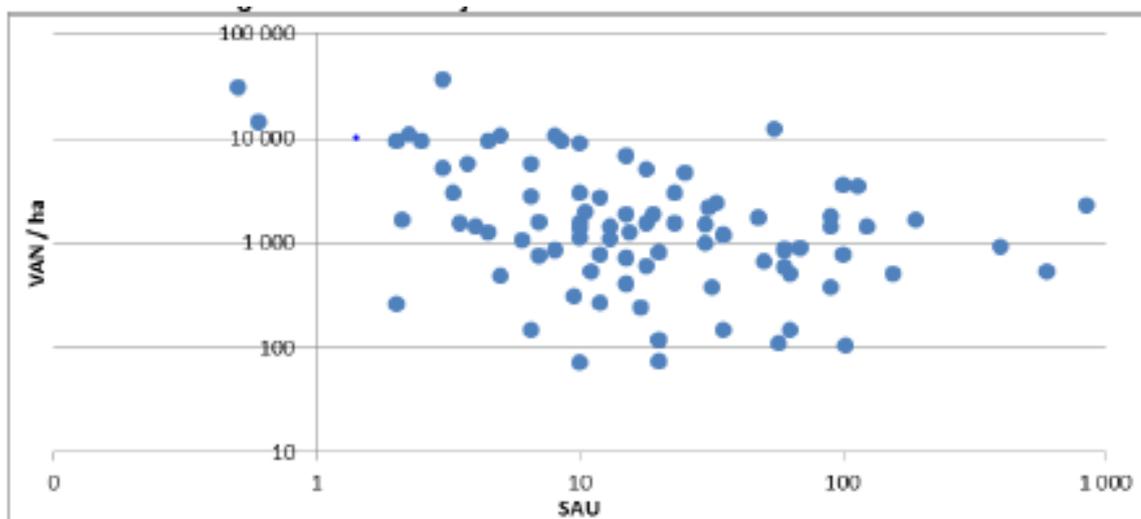
Si, comme cela est développé ci-après, le ciblage du programme concerne les exploitations agricoles disposant d'une perspective de viabilité, des arbitrages devront se faire entre

différents critères. Un objectif orienté sur l'augmentation de la production tendra probablement à privilégier les exploitations rassemblant plus de SAU (type I et II+) ; alors qu'un objectif orienté sur l'emploi et la rémunération d'un travail décent viseront en priorité les exploitations de type II- et III, au-dessus d'un certain seuil de viabilité à définir en fonction de critères territorialisés.

Enfin, toujours en lien avec la typologie esquissée²⁰, l'autre enseignement des enquêtes est qu'un ciblage restrictif sur les grandes exploitations ne correspond, en rien, à un critère de productivité car, si pour peu que celle-ci soit définie à partir du ratio de « Valeur ajoutée à l'Hectare »²¹, les données de l'enquête montrent qu'il n'existe aucune corrélation avec le critère de taille et que, au contraire, les petites et moyennes exploitations sont celles qui ont tendance à dégager un ratio plus élevé à ce niveau.

Figure 12 : Répartition de la valeur ajoutée à l'Hectare dans les exploitations enquêtées

(source : enquêtes de l'étude)



²⁰ Avec la réserve, de taille, que les enquêtes sur les exploitations de type I ont été peu nombreuses et ne sont pas statistiquement représentatives.

²¹ Voir, pour une discussion sur le critère de productivité en agriculture : Cochet, 2015 « Controverses sur l'efficacité économiques des agricultures familiales : indicateurs pour une comparaison rigoureuse avec d'autres agricultures », *Revue Tiers-monde*, n°221, pp. 9-26.

Figure 13 : L'agriculture tunisienne, une agriculture contrastée



2. Les objectifs stratégiques du programme de mise à niveau des exploitations agricoles

2.1. L'articulation entre objectifs stratégiques et fondements du programme de mise à niveau des exploitations agricoles

Les objectifs stratégiques qu'il est proposé de mettre en avant pour le programme de mise à niveau des exploitations agricoles prolongent l'actualisation concertée de la politique agricole et, notamment l'amélioration de la fourniture de services publics (orientation stratégique n°2).

Ces objectifs sont à repreciser dans le cadre de la nouvelle stratégie agricole dont la reformulation devrait se projeter sur un horizon au moins équivalent à une décennie (2016-2025) et se décliner, pour une première phase, sur les priorités du plan quinquennal 2016-2020.

Figure 14 : Enoncé des objectifs du programme

- 1. Contribuer à la croissance et l'emploi**
- 2. Accompagner le rééquilibrage des territoires ruraux**
- 3. Augmenter la production agricole durable**
- 4. Renforcer la sécurité alimentaire**
- 5. Améliorer la balance agricole et augmenter les exportations**
- 6. Mobiliser l'investissement agricole**

Ces six objectifs de niveau stratégique peuvent être définis pour un programme de mise à niveau s'inscrivant dans une démarche inclusive, qui se voudrait économique avant d'être sociale et qui viserait à la prise en compte de l'ensemble des dimensions économiques, sociales et environnementales des exploitations agricoles. Comme le relève la note d'orientation, il peut exister des « *conflits d'objectifs* » ou des orientations considérées comme contradictoires (par exemple « *compétition et solidarité* »). A ce stade, les orientations du programme sont d'abord déterminées par la hiérarchisation des différents objectifs mis en avant :

- i) priorité aux objectifs inclusifs de rééquilibrage en matière de revenus, d'emplois et de développement territorial ;
- ii) priorité à la durabilité des systèmes de production agricole et, notamment, aux enjeux environnementaux de la mise à niveau des exploitations agricoles ;
- iii) priorité à la sécurité alimentaire avant la spécialisation sur les filières agro-exportatrices les plus performantes (priorité à la balance commerciale), ce qui induit l'élargissement des dispositifs proposés par rapport à l'expérience du projet pilote (2010-2012) ;
- iv) et, enfin, inscription du programme dans un objectif d'investissement, ou de réinvestissement (cf. infra), conséquent dans le secteur agricole pour en faire l'un des principaux moteurs d'une croissance inclusive et durable de la Tunisie dans les dix prochaines années.

L'ensemble de ces objectifs oriente une démarche mettant, à l'instar des priorités énoncées par la note d'orientation, l'exploitation agricole au centre du programme et structurée par une approche économique –et non sociale- de cette dernière. A noter, qu'il s'agit d'une approche économique au sens large et pas uniquement orientée par la vision, et la rentabilité, financière de l'entreprise agricole.

Lors des présentations en amont de la version finale de cette note, il a été proposé, à ces six objectifs, d'en ajouter deux autres : i) la valorisation des produits (par la qualité notamment) dans une perspective d'agriculture durable et ii) le revenu de l'agriculteur qui permet une reproduction élargie [de l'exploitation]²². Tout en partageant ces deux objectifs, tout comme la référence à l'innovation qui a été également faite, il nous semble plus pertinent de considérer ces éléments comme des résultats attendus. En effet, la valorisation des produits est un préalable à la mise en marché (et donc l'augmentation des revenus) des produits agricoles et la reproduction élargie des exploitants une condition pour renforcer l'investissement agricole dont la première ressource est constituée par l'excédent des exploitations et l'autofinancement de ces dernières.

2.2. Formulation des objectifs stratégiques

2.2.1. Contribuer à la croissance et l'emploi

La contribution du programme à cet objectif passe avant tout par l'augmentation de l'emploi direct et du revenu agricole au niveau d'une fraction large des exploitations agricoles ; ainsi que par la priorité à donner aux activités agricoles et, plus largement, aux types d'exploitations et aux filières agricoles les plus intensives en termes d'emplois.

²² Compte-rendu de la réunion du Comité de pilotage stratégique de l'étude du 21 juillet 2015.

Si l'approche inclusive retenue pour la formulation du programme garantit, à priori, cette contribution, elle demeure à ce stade difficile à chiffrer en l'absence de modélisation macro-économique du secteur agricole et de définition du périmètre délimité pour le programme.

Néanmoins, les enquêtes réalisées dans le cadre de l'étude permettent d'étayer l'hypothèse que l'ouverture du programme aux exploitations familiales de tailles petites et moyennes est susceptible d'accroître la valeur ajoutée à l'hectare et le taux d'emploi par rapport à un ciblage plus restrictif sur les grandes exploitations (cf. supra).

2.2.2. Accompagner le rééquilibrage les territoires ruraux

Le niveau de contribution du programme à cet objectif inscrit dans la nouvelle Constitution dont la Tunisie s'est dotée en 2014 dépendra des choix retenus pour la formulation du programme à la fois en termes de : i) filières (priorités aux filières agricoles structurantes dans les régions défavorisées du centre-intérieur²³) ; ii) d'organisation (niveau de décentralisation des dispositifs et structuration régionale de ces derniers) et iii) de mise en œuvre (priorité donnée au démarrage des activités dans les régions concernées avant élargissement sur l'ensemble du territoire).

Il sera par exemple possible de déterminer la priorité donnée aux filières d'intervention en fonction de leur poids économique et du nombre d'exploitants concernés dans les régions défavorisées.

2.2.3. Augmenter la production agricole durable

Derrière la croissance, l'emploi et le rééquilibrage territorial, la mise à niveau des exploitations agricoles doit viser à l'augmentation de la production agricole, accompagnée par la valorisation économique des produits (approche qualité) et de développement le potentiel d'innovation, mais de quelle augmentation de production s'agit-il ?

a. Quelles productions, pour quels objectifs ?

Parmi les questions ouvertes à la concertation paritaire lors des ateliers, le choix des produits et des filières à cibler par le programme a fait l'objet de nombreux débats sans que n'en ressortent des priorités précises à ce stade (cf. encadré).

²³ Les « régions périphériques rurales de l'Intérieur » selon les « trois Tunisie » établies par le Collège international des sciences du territoire (www.gis-cist.fr, cf. Livrable n°2). Voir également la carte de la note d'orientation en supra.

Figure 15 : Éléments pour le choix des produits et des filières

(source : Atelier n°2, Sidi Thabet, 26 mai 2015)

En termes de produits, filières et territoires, l'atelier n°2 a mis en évidence les différents niveaux de priorités (national, du type exportations; ou régional du type mise en valeur du terroir, réponse à une demande locale, etc.). Ces différentes priorités ont été illustrées par un grand nombre de possibilités ouvertes au programme.

Au-delà, les échanges ont insisté sur l'importance, pour les petites et moyennes exploitations de traiter, dans le cadre de la mise à niveau, des dimensions amont (approvisionnement, plants, etc.) et aval (commercialisation) et de promouvoir des approches groupées au travers des organisations (SMSA, coopératives, etc.) et des filières.

Filières analysées par les groupes de travail :

- des filières animales : agneau, chevreaux, lait, fromage, viande, etc.
- des filières de grandes cultures : légumineuses par exemple
- des filières maraichères : artichaut, tomates, etc.
- des filières fruitières : olive, abricot, cerise, figues (et figues de barbarie), pêche, etc.
- des filières à fort impact environnemental : miel par exemple.

L'importance de l'approche filière dans la mise à niveau des exploitations agricoles est donc relevée, surtout pour les filières facilitant « l'agrégation²⁴ » de nombreuses petites et moyennes exploitations familiales, difficiles à atteindre directement de façon individualisée. Néanmoins, le croisement entre approche filière et approche exploitation s'avère délicat car ce type d'exploitation familiale petite et moyenne est souvent caractérisé par la diversification des activités et des productions.

Il demeure donc nécessaire, à ce stade, de s'interroger sur les priorités à donner au programme (et, en corollaire, à sa première phase opérationnelle) en termes de filières et, au-delà, d'objectifs d'évolution des surfaces et de rendement²⁵.

On peut, à l'instar du document préparatoire de l'atelier n°2²⁶, établir des priorités à partir de la littérature disponible sur les filières agricoles en Tunisie²⁷. Néanmoins, il n'existe pas, à ce stade, de cadre de référence articulé à la nouvelle stratégie agricole pour prioriser les filières, hormis la priorité réaffirmée pour la sécurité alimentaire. Ce cadre de référence devrait, dans un premier temps, découler des priorités du Plan quinquennal 2016-2020.

Au-delà des critères énoncés précédemment, en termes de localisation territoriale (régions rurales périphériques) et d'inclusion sociale (nombre d'agriculteurs concernés), la définition des priorités en termes de produits et de filières doit renvoyer, pour asseoir l'efficacité du

²⁴ Et ce, sans entrer à ce stade dans les modalités de cette agrégation qui peut s'inscrire dans une intégration à de l'agriculture à grande échelle (à l'instar des blocs familiaux autour d'une grande exploitation agro-industrielle) ou à de l'organisation plus horizontale sous forme coopérative ou contractuelle (avec une industrie de collecte et de transformation aval par exemple).

²⁵ Ainsi le Plan Maroc Vert (PMV) est-il formulé sur six filières pour lesquelles sont définies des évolutions à cinq ans en matière de surface et de production. Par exemple, il est proposé que, à l'horizon 2020, la surface en céréales diminue de 21% (5,3 à 4,2 millions d'Ha) pour une augmentation de la production de 45% (de 53 à 76 millions de quintaux), soit une augmentation du rendement moyen de 80% en cinq ans (de 10 à 18 quintaux/ha) ! Cf. Hajjaji, op. cit.

²⁶ Document préparé par B. Abdelkafi.

²⁷ Malheureusement pas toujours actualisée ou très conjoncturelle.

programme, à des perspectives établies d'augmentation de la production agricole et de sa valorisation économique. Il s'avère donc nécessaire, au-delà des caractéristiques descriptives des filières, d'appréhender le potentiel d'innovation technique disponible et accessible aux agriculteurs²⁸ ; ainsi que la perspective d'accéder à de nouveaux marchés mieux rémunérés²⁹.

b. Augmenter la production ou améliorer les performances ?

S'il s'agit d'augmenter les performances de la production agricole, il demeure de nombreux amalgames et risques de confusion³⁰ pour définir ce concept dans le cadre de la mise à niveau des exploitations agricoles. Ces confusions se retrouvent dans les définitions de rendement agricole, productivité à l'hectare, productivités³¹ du travail et performances prises au sens large, intégrées dans une analyse multifonctionnelle de l'activité agricole et associant, en complément des critères économiques, des critères environnementaux et sociaux en lien avec le développement durable.

A noter que dans cette approche, les petites exploitations s'avèrent dans l'enquête réalisée plus performantes en termes de rendement à l'unité d'intrants investis dans la production ; critère souvent retenu en matière d'efficacité environnementale³².

Concernant la mise à niveau des exploitations agricoles, il s'agit, en lien avec les enjeux environnementaux qui ont été précédemment rappelés, de renforcer la résilience des exploitations agricoles face aux effets du changement climatique et d'élargir les critères de performance en les associant à un référentiel d'agriculture durable intégrant les dimensions économiques, sociales et environnementales³³.

Dans le même sens, il semble nécessaire d'intégrer à la formulation du programme la définition de mesures agro-environnementales et leur prise en charge financière selon des modalités concessionnelles à préciser.

²⁸ Tel que celui financé auprès des petits éleveurs accompagnés par Taysir-Conseil en lien avec Délice-Danone qui semblerait, par exemple, à même d'augmenter la production laitière de 30%. D'autres partenariats similaires existent également entre ENDA et Vitalait.

²⁹ Par exemple, les quotas d'exportation d'agrumes non remplis au niveau de l'Union européenne ou perspective d'amélioration des prix d'exportation par le conditionnement ou la qualité (certification biologique) dans le cas de l'huile d'olive exportée en vrac et pour laquelle une faible part de la valeur ajoutée demeure en Tunisie (Ben Zid R., 2014 : « Evolution et perspectives des échanges agricoles méditerranéens », *MediTERRA-2014*, Ciheam, p. 39-56).

³⁰ Voir Cochet H., 2015, op. cit.

³¹ Au pluriel, car il s'agit de différencier la productivité globale d'une « unité de travail » sur l'ensemble de l'année de la productivité horaire pour les différents pics saisonniers.

³² Voir Commissariat général au développement durable, 2011 : *Autonomie des exploitations agricoles et conséquences environnementales, étude d'un indicateur*, Le point sur n°95, 4 p.

³³ Pour une actualisation des travaux en cours au sein du Ministère, cf. IFC, 2015.

2.2.4. Renforcer la sécurité alimentaire

Selon les analyses qui ont fait suite aux « printemps arabes », les soulèvements qu’ont connus les différents pays de la sous-région se sont ancrés en partie dans l’insécurité alimentaire et la dégradation des niveaux de vie que les populations ont connues à partir des hausses des prix agricoles et alimentaires de 2007-2008³⁴.

De fait, face à la volatilité accrue des prix des produits agricoles sur les marchés internationaux, les pouvoirs publics ont été confrontés à des difficultés financières croissantes pour compenser la hausse des prix des produits agricoles importés à la base de l’alimentation des populations³⁵.

Il s’agit donc à la fois de réformer les dispositifs de soutien à la consommation pour les rendre plus efficace en termes de ciblage, des populations vulnérables (programmes d’aide alimentaire³⁶ et de cantines scolaires par exemple) ; mais aussi de réduire le risque de crise alimentaire par l’augmentation de l’approvisionnement des marchés alimentaires à partir de la production agricole nationale³⁷.

Concernant les objectifs du programme de mise à niveau des exploitations agricoles, il s’agit de considérer le critère de la part produite de l’alimentation nationale comme un indicateur stratégique de la sécurité alimentaire.

2.2.5. Améliorer la balance agricole et augmenter les exportations

Depuis le début des années 90, la Tunisie s’est engagée dans un ensemble d’accords internationaux qui prévoient la libéralisation progressive des échanges commerciaux. Ce processus d’intégration aux échanges commerciaux internationaux s’établit, d’une part, dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen et, d’autre part, de l’Organisation mondiale du commerce (OMC).

³⁴ Sans qu’il soit pour autant possible de déterminer le rôle que cette détérioration a pu jouer dans le déclenchement des révolutions. Voir Breisinger C. & alii, 2011 : *Economie du printemps arabe, de la révolution à la transformation et la sécurité alimentaire*, IFPRI, Policy Brief n°18, Washington DC, 4 p.

³⁵ Céréales, huiles végétales et sucre pour l’essentiel. 75 % des importations agroalimentaires proviennent de l’Union européenne (BAfD, 2012 : *Distorsions aux incitations économiques et politique agricole en Tunisie : une première analyse*, 35 p.)

³⁶ Voir les débats sur la réforme de la caisse de compensation et l’exemple de l’adoption d’un système de cartes à puce dans le subventionnement de « l’aïch », le pain, en Egypte est à suivre de près (cf. *Le Monde* du 15 avril 2015).

³⁷ Dans le cas de la Tunisie, Alia Gana insiste sur le fait que les questions agricoles n’apparaissent pas comme les causes principales de la révolution tunisienne mais rappelle que la mobilisation sociale a mis en évidence l’échec des politiques qui n’assurent pas un certain niveau d’autosuffisance en produits alimentaires de base. Sa contribution rappelle les mobilisations précédentes et leur ancrage dans les questions de crise de l’emploi et d’inégalités régionales de développement, les effets discriminatoires des politiques sur l’agriculture familiale, l’enjeu politique de la question alimentaire, les tensions sur les questions foncières (SMVDA), le crédit et la question de l’endettement des agriculteurs, la contestation des organisations agricoles (UTAP, GDA), l’organisation de filières et la gestion des risques dans la contractualisation au niveau du lait, des tomates ou des céréales. Gana A., 2013 : « Aux origines rurales et agricoles de la Révolution tunisienne », in *Maghreb-Machrek*, n°215, été 2013, p. 57-80.

Bien que se développent les accords commerciaux avec d'autres pays de la sous-région, les exportations agricoles tunisiennes restent fortement polarisées sur les pays membres de l'Union européenne. Les principales exportations³⁸ sont l'huile d'olive (39 % des exportations agro-alimentaires), les produits de la pêche (17 %) et les dattes (13 %), les agrumes et les fruits et légumes représentant également une part croissante dans ces exportations.

L'alignement des politiques agricoles aux processus de libéralisation peut conduire à réduire d'autant l'intervention des pouvoirs publics tunisiens dans l'agriculture et le soutien aux produits agricoles du marché intérieur au nom de priorités qui ne relèvent pas d'un calcul économique axé uniquement sur l'efficacité, qu'il s'agisse de sécurité alimentaire, de soutien des revenus agricoles ou de multifonctionnalité de l'agriculture³⁹. Dans une approche centrée sur l'efficacité du secteur agricole, l'analyse conduit ainsi à privilégier les « cultures méditerranéennes »⁴⁰, c'est-à-dire l'huile d'olive⁴¹ et les agrumes.

Selon les analyses de la Banque Africaine de développement⁴², bien que le taux de protection effective global de l'économie tunisienne soit passé de 27 % en 1995 à 11 % en 2005, le taux de protection effective de l'agriculture aurait été maintenu à 37 % en Tunisie. La relance prochaine des négociations avec l'Union européenne pour l'Accord de Libre Echange Complet et Approfondi (ALECA) devrait donc se traduire par des impacts importants dans le domaine agricole.

La réduction des tarifs douaniers sur les produits agricoles importés de l'Union européenne (de 80 % ?, cf. ECORYS, 2013) fait partie des principaux effets attendus de l'accord commercial⁴³. Ses impacts sont présumés positifs pour l'ensemble de l'économie tunisienne, mais l'analyse macro-économique qui se limite à une analyse sectorielle globale⁴⁴ ne détermine pas quelles sont les catégories sociales qui perdent à l'ouverture des échanges et

³⁸ Cf. BafD, 2012, op. cit.

³⁹ Il s'agit en fait d'identifier d'autres formes d'intervention (soutien direct au revenu) qui ne soient pas réputées accompagnées d'effets de distorsion sur les échanges. Si ce distinguo fait l'objet d'un large débat (et d'une forte critique de la part des syndicats agricoles tunisiens !) dans le cas de la Politique agricole commune européenne ou des règles commerciales appliquées aux pays émergents, il s'agit surtout de vérifier la compatibilité des formes d'intervention de la politique agricole avec les négociations en matière de libéralisation des échanges internationaux.

⁴⁰ Selon la terminologie du « chapitre 9 » de l'ouvrage de la Banque mondiale visant à « libérer le potentiel de l'agriculture » et soulignant que « la Tunisie ne possède pas de politique agricole ; elle a plutôt une politique de sécurité alimentaire, qui va à l'encontre du potentiel de son secteur agricole ». Voir Banque mondiale, 2014 : *The unfinished revolution : bringing opportunity, good jobs and greater wealth to all Tunisians*, p. 278-299 (dans la version française). Bien qu'objet de fortes critiques, il n'existe pas à notre connaissance d'analyses institutionnelles écrites autour de cette question.

⁴¹ Pour l'exportation ! Sachant que la Tunisie satisfait une large part de sa consommation nationale d'huile par des importations d'huiles végétales de moindre qualité dont les effets sur la santé sont loin d'être négligeables.

⁴² BafD, 2012, op. cit.

⁴³ Voir ECORYS, 2013 : *Trade Sustainability impact assessment in support of negotiations of a DCFTA between the EU and Tunisia*, Rotterdam, 216 p.

⁴⁴ « En Tunisie, l'effet le plus important est attendu dans le secteur des huiles végétales avec une augmentation de 223%, et ce dû principalement à la réduction des tarifs européens et par conséquent à l'augmentation des exportations. Le secteur des fruits et légumes, un des secteurs les plus importants en Tunisie en termes de valeur ajoutée et d'emploi, devrait augmenter de 4 à 5 % », ECORYS, op. cit., p. 3 du résumé.

pour lesquelles les effets sont masqués par les impacts globaux⁴⁵, à commencer par le secteur agricole –en particulier les petites et moyennes exploitations- dont les prix de vente et, partant, le revenu sont amenés à diminuer sur le marché intérieur.

Les scénarios établis à partir des données d'enquêtes montrent que l'impact de la libéralisation commerciale, s'il peut être favorable aux exploitations spécialisées dans les cultures maraîchères et l'arboriculture, s'avère particulier négatif sur les revenus des petites et moyennes exploitations agricoles spécialisées sur les grandes cultures, d'une part, et de certains systèmes d'élevage (spécialisation laitière) d'autre part.

Figure 16 : Impact de l'ouverture commerciale (convergence des prix agricoles) sur les revenus des exploitations agricoles

(sources : scénarios de l'étude réalisés avec le logiciel Olympe à partir des données d'enquêtes⁴⁶)

	Revenu 2014	Variation à 10 ans			Variation à 10 ans		
		Scénario A	Sc. A + Libéralisation	Impact libéralisation	Scénario B	Sc. B + Libéralisation	Impact libéralisation
II+ GC	409 029	21%	-31%	-52	-6%	-52%	-46
II+ CM	103 634	-2%	20%	22	-63%	-45%	18
II+ Arbo	96 760	-25%	88%	113	-84%	13%	97
II+ Elevage	345 480	33%	22%	-11	4%	-6%	-10
II- CM	60 416	9%	75%	66	-38%	18%	57
II- Elevage	11 186	-46%	18%	64	-121%	-67%	54
III GC	14 856	31%	-20%	-51	7%	-37%	-44
III CM	4 633	-46%	104%	150	-123%	6%	129
III Arbo	6 694	49%	108%	60	7%	61%	53

L'accord conditionne également l'organisation des instruments de politique agricole que la Tunisie va devoir adapter et ajuster aux normes d'intervention reconnues par l'accord⁴⁷ tout en ouvrant l'accès⁴⁸ à des fonds de compensation et de soutien à la convergence économique, notamment à la « mise à niveau du secteur agricole »⁴⁹.

⁴⁵ « La population sans emploi se situant tout juste au-dessus du seuil de pauvreté devrait être la plus fragilisée puisque l'augmentation du revenu disponible serait principalement due à une augmentation des salaires et que les prix des biens de consommation courants devraient augmenter. », ECORYS, op. cit, p. 3 du résumé.

⁴⁶ Se reporter aux documents complémentaires.

⁴⁷ Aides financières découplées auprès des exploitations agricoles.

⁴⁸ Notamment au travers du programme d'appui à l'accord d'association et à la transition (P3AT) entre le Gouvernement tunisien et la Commission européenne ainsi que de l'initiative ENPARD lancée par l'Union européenne en 2011. Un accord de jumelage entre la Tunisie, la France et l'Italie doit fournir au ministère de l'Agriculture des appuis pour renforcer ses capacités dans le domaine des politiques agricoles. Pour construire une coopération européenne renforcée dans le domaine, la Tunisie doit choisir de faire du développement agricole et rural l'une des trois priorités de sa coopération avec l'Union européenne et ainsi affecter une part conséquente de l'enveloppe budgétaire transférée par l'UE à la Tunisie sur le nouveau cycle budgétaire 2014-2020 (soit environ 150 millions d'euros annuels pour sept ans).

⁴⁹ Déclarations du Directeur pour le commerce avec le voisinage, les Etats-Unis et le Canada à la Commission européenne, Ignacio Garcia Bercero, 2 juillet 2015.

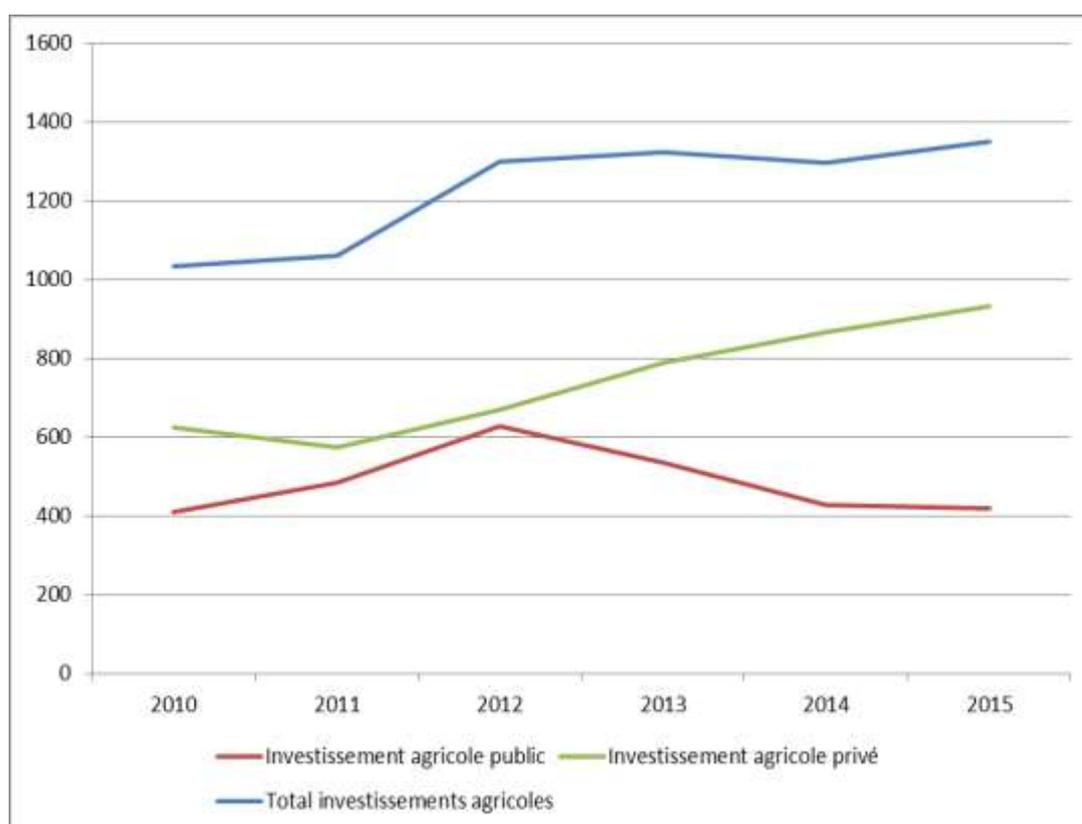
2.2.6. Mobiliser l'investissement agricole, public et privé, matériel et immatériel

Le programme de mise à niveau des exploitations agricoles doit avoir pour objectif de redynamiser l'investissement agricole sous ces différentes formes : public et privé, matériel et immatériel.

Derrière cet objectif, prédomine le constat d'une marginalisation croissante du secteur agricole dans l'investissement global, eu égard son importance économique en Tunisie. En effet, alors que le secteur contribue au cours des six dernières années à 12 % en moyenne du PIB, la part des investissements totaux n'y excède pas 7%⁵⁰. En particulier, l'augmentation des investissements privés n'a pas compensé la diminution des investissements publics comme l'illustre la figure ci-après.

Figure 17 : Evolution de l'investissement agricole en Tunisie (en MDT)

(source : données MARHP présentées par A. Chouchane, Livrable n°3)



⁵⁰ Voir la note préparatoire de l'Atelier n°1 élaborée par M. Chouchane dans le cadre de l'étude (cf. livrable n°3).

Les causes seraient à rechercher dans la faiblesse structurelle des taux de profit du secteur agricole⁵¹ comme dans la difficulté d'accès des entreprises du secteur au financement⁵². Ce diagnostic s'oppose néanmoins à d'autres points de vue considérant « *qu'il n'y a pas eu de réallocation des ressources au détriment de l'agriculture* »⁵³, mais au risque d'une confusion entre investissement et transferts pour lesquels les logiques sont radicalement différentes.

S'il s'agit d'investir dans l'agriculture, il n'est pas inutile de développer également une réflexion sur les sources de financement à mobiliser :

- En priorité, l'exploitant agricole est souvent, par l'autofinancement, le premier investisseur du secteur⁵⁴, surtout si la démarche s'inscrit dans un objectif de « reproduction élargie » (cf. supra) ;
- Le secteur financier est, en complément, souvent le deuxième acteur mobilisé dans le financement, pour peu qu'une démarche d'élargissement de l'accès aux services financiers accompagne cet effort⁵⁵ ;
- L'investissement public, sous réserve d'un rééquilibrage limitant sa concentration au niveau des grandes exploitations (notamment de propriété publique, cf. infra), permet souvent de prendre en charge des dimensions d'intérêt général (mesures agro-environnementales, p.e.) ou des investissements à faible rentabilité à court terme (investissement immatériel p.e.) ;
- Enfin, l'investissement privé, en particulier étranger peut compléter des autres sources sous réserve d'un code d'investissement approprié, mais de nombreuses références internationales illustrent les risques de sa priorisation déterminée par des considérations macrofinancières avant de s'intéresser à la qualité des ressources mobilisées.

Le programme de mise à niveau des exploitations agricoles devra donc s'accompagner d'un investissement conséquent dans le secteur agricole⁵⁶ pour que celui-ci puisse devenir l'un des

⁵¹ Voir, par exemple, la partie « politiques publiques » dans l'ouvrage dirigé par Morvant-Roux S., 2009 : *Microfinance pour l'agriculture des pays du Sud*, Economica, 453 p. ou AFD, 2015 : *Agricultural Credit: Assessing the Use of Interest Rate Subsidies*, 170 p.

⁵² Cf. Centre d'investissement de la FAO, 2013 : *Tunisie, financement du secteur agricole*, Banque mondiale-FAO-AFD, 300 p. Le taux de financement bancaire du secteur est inférieur à 7 % et, compte-tenu des conditions d'accès, seuls deux agriculteurs sur dix auraient accès au crédit de campagne (cf. Daoud K., interview sur le blog FARM, 30 juin 2015). La réforme en cours dans le secteur de la microfinance se traduit par des résultats contrastés, avec un net repli des Associations de microcrédit refinancées par la BTS, principal acteur historiquement présent dans les régions marginales, et l'arrivée sur le marché d'opérateurs de microfinance plus ou moins investis dans le financement agricole et rural.

⁵³ BafD, 2012, op. cit.

⁵⁴ Voir les travaux du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) au niveau de la FAO.

⁵⁵ A ce titre, l'expérience de la filiale du Crédit agricole du Maroc, Tamwil El Fellah (TEF) pour proportionner un investissement adapté au niveau des exploitations agricoles familiales non bancables est à suivre de près.

⁵⁶ On trouvera à l'appui de cet objectif les orientations du Rapport 2008 de la Banque mondiale sur le développement dans le monde : *L'agriculture au service du développement*, éditions de Boeck, Bruxelles, 424 p. On peut en retrouver des fondements théoriques dans la note de William Easterly, 2005 : *Reliving the '50s: The Big Push, Poverty Traps, and Takeoffs in Economic Development*, CGDEV-Working Paper n°65 et des déclinaisons opérationnelles dans différents modèles de révolution « doublement verte », d'agriculture dite de seconde génération ou de « New Deal » (cf. Bosc P.M., 2015 : *Investissement dans la « petite » agriculture familiale, vers un New Deal*, CIRAD, Perspective n°32, 4 p.).

principaux moteurs d'une croissance inclusive et durable de la Tunisie dans les dix prochaines années⁵⁷.

Par ailleurs, la question de l'équité dans la répartition des financements ou des avantages issus des ressources mises à disposition du secteur agricole a été soulevée. En effet, de façon récurrente, se pose le problème des inégalités d'accès aux financements mis à disposition du secteur et qui profiteraient d'abord à quelques propriétaires fonciers (produisant blé, lait et sucre) et aux régions côtières plutôt qu'aux petits exploitants et propriétaires⁵⁸.

Dans le prolongement des analyses engagées sur le projet-pilote⁵⁹, il s'agit enfin de remobiliser un investissement public capable de servir d'appui « catalytique »⁶⁰, ou de levier, pour l'investissement privé et, en premier lieu, celui des exploitants agricoles et des acteurs agro-industriels positionnés en amont et en aval de la production agricole. Il s'agit également de ne pas se limiter à l'investissement matériel, mais bien de combiner investissement matériel et immatériel dans une logique globale de la mise à niveau des exploitations agricoles.

Figure 18 : Réinvestir le développement agricole



⁵⁷ Par comparaison, on rappellera l'apport d'investissement conditionnant la réalisation des objectifs du Plan Maroc Vert estimé à 81 milliards de dirhams, soit 7,5 milliards d'euros (cf. Hajjaji, op. cit.) afin de toucher directement 67.500 exploitations agricoles (avec en plus les organisations professionnelles, les industries amont-aval et les services d'appui).

⁵⁸ Banque mondiale, 2014, *La Révolution inachevée*, synthèse, 40 p. Pour une analyse ancrée dans la durée historique, voir les travaux de Hafedh Sethom (1992).

⁵⁹ Cf. Livrable n°1.

⁶⁰ Le terme est souvent employé dans les travaux sur le financement du développement « post-2015 » et le financement des objectifs de développement durable (ODD).

3. La stratégie d'intervention

3.1. Demande et vision des agriculteurs

L'enquête réalisée auprès de 177 agriculteurs permet de dégager quelques idées-force sur leurs perceptions en matière de mise à niveau des exploitations agricoles :

- Il existe, en premier lieu, une attente forte (90 % !) des agriculteurs en matière d'appui à la mise à niveau de leurs exploitations agricoles ;
- Les visions qui se dégagent de leur approche sont multidimensionnelles (technique, économique, organisationnelle, structurelle) et révèlent des attentes et des besoins diversifiés ;
- Parmi leurs priorités, on relève : la formation, l'appui à l'agrandissement (foncier), l'accès à l'eau, l'équipement (investissement), l'appui à l'organisation, le crédit (investissement), l'organisation des filières et de la commercialisation, la sécurité (vols). Il s'agit donc d'un ensemble de facteurs relevant pour partie de l'environnement institutionnel (organisation des filières, sécurité en zone rurale), mais aussi de l'investissement matériel et immatériel qu'il apparait comme indispensable de ne pas dissocier⁶¹ ;
- Enfin, il apparait de l'enquête que le niveau de relation des agriculteurs avec les différents intervenants, qu'il s'agisse des pouvoirs publics, organismes sous tutelle, organisations professionnelles, secteur privé ou institutions financières est globalement très faible. Concernant la mise à niveau, ce constat invite à utiliser l'ensemble des canaux existants et, surtout, à renforcer l'ancrage de proximité des acteurs impliqués dans le programme pour renforcer l'impact de ce dernier.

⁶¹ Ce à quoi avait déjà conclu l'évaluation du projet-pilote (cf. Livrable n°1).

Figure 19 : Perceptions des agriculteurs sur la mise à niveau

(source : enquêtes de l'étude)

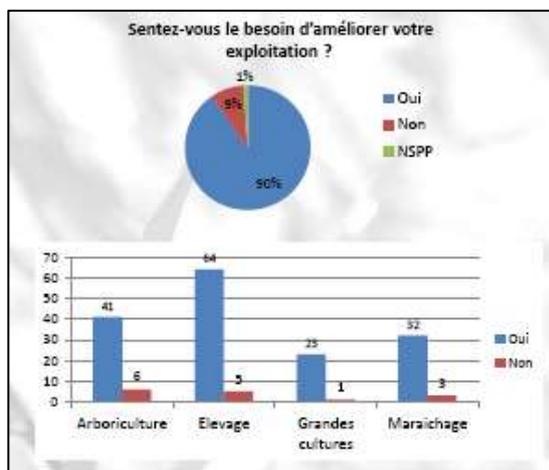


Figure 20 : Champs thématiques de la mise à niveau selon les agriculteurs

(source : enquêtes de l'étude)



Figure 21 : Priorités des agriculteurs en matière de mise à niveau

(source : enquêtes de l'étude)



Figure 22 : Interactions des agriculteurs avec les acteurs de la mise à niveau

(source : enquêtes de l'étude)



3.2. Démarche et dispositifs de la mise à niveau des exploitations agricoles

3.2.1. Une approche globale

Les ateliers de concertation paritaire ont permis d'esquisser une première définition de la mise à niveau des exploitations agricoles, définition encore sujette à précisions et approfondissements (encadré n°4).

Figure 23 : Eléments pour une définition de la mise à niveau des exploitations agricoles

(source : synthèse de l'Atelier de concertation paritaire, Hammamet, 13 mai 2015)

« La mise à niveau des exploitations agricoles est un processus dynamique permettant à une exploitation agricole ou un groupe d'exploitations agricoles faisant partie d'une même filière ou d'un territoire/terroir et acceptant d'opérer ensemble dans le cadre d'un programme de modernisation pour devenir rentable(s), compétitive(s) et durable (s) »

Dans ce cadre, la mise à niveau des exploitations agricoles a pour objectifs de permettre à l'exploitation ou à un groupe d'exploitations de :

- devenir compétitive en termes de prix, qualité, innovation ;
- devenir capable de suivre et de maîtriser l'évolution des techniques (agronomiques) et des marchés ;
- contribuer à l'effort d'exportation des produits agricoles ;
- permettre aux exploitations de moderniser leurs moyens de production, de s'adapter aux nouvelles technologies et de développer leurs ressources humaines ;
- renforcer la durabilité des exploitations sur le plan économique, environnemental et social ;
- assurer le bien-être des agriculteurs et de leur famille.

Une autre façon de qualifier l'approche serait de définir la mise à niveau des exploitations agricoles comme **le processus visant à accompagner techniquement et financièrement les exploitations agricoles pour leur permettre d'atteindre rentabilité économique, durabilité sociale et soutenabilité environnementale**. Il s'agit d'investir directement dans

ces dernières afin d'assurer un revenu décent de l'activité agricole, y maintenir un taux emploi compatible avec l'ensemble de l'économie et assurer la protection des ressources naturelles.

3.2.2. Quel ciblage des exploitations agricoles ?

Concernant les exploitations à cibler, les ateliers ont confirmé l'hypothèse d'une approche centrée sur l'exploitation avec une vision principalement économique (plutôt que sociale). Néanmoins, compte-tenu des objectifs stratégiques abordés précédemment, cette approche doit s'articuler avec l'ouverture du programme à une large gamme d'exploitations agricoles, selon des modalités adaptées⁶² (cf. encadré n°5).

Figure 24 : Quel ciblage des exploitations agricoles pour la mise à niveau ?

(source : synthèse de l'Atelier de concertation paritaire, Hammamet, 13 mai 2015)

Le ciblage reste ouvert à ce stade de l'étude mais compte tenu des orientations (approche inclusive), on peut proposer les trois types d'exploitations agricoles suivants⁶³ :

- Exploitations agricoles regroupant les entreprises à fort potentiel de production sur les marchés nationaux et internationaux
- Exploitations familiales et patronales associées autour d'un produit/terroir ou d'une filière
- Exploitations familiales insérées dans une économie rurale diversifiée

3.2.3. Les modes opératoires de la mise à niveau

Face à ce défi, si les ateliers de concertation paritaire ont rappelé un certain nombre de préalables en matière d'accompagnement des exploitations agricoles, un grand nombre d'activités ont été listées en matière d'accompagnement direct des exploitations agricoles (cf. encadré n°6).

Elles relèvent de fait d'une expérience approfondie et diversifiée au niveau de l'Administration tunisienne comme l'illustrent les 33 programmes et projets recensés sur les dernières décennies⁶⁴. A partir de cette expérience, il s'agit désormais d'harmoniser et de mettre en cohérence ces différentes approches dans une démarche d'ensemble pilotée selon les nouveaux principes de la note d'orientation sectorielle appelant à redéfinir les relations entre administration et profession dans le développement du secteur.

⁶² Sachant qu'un seuil minimum (en termes de taux d'activité ou de chiffre d'affaires) sera à définir au niveau de l'exploitation agricole à laquelle il sera certainement nécessaire de conférer un statut.

⁶³ En se basant sur les travaux de l'initiative Word Agriculture Watch (FAO-Cirad) et, en Tunisie, de l'Onagri.

⁶⁴ Cf. Livrable n°2.

Figure 25 : Eléments pour la définition des modes opératoires et des activités de la mise à niveau des exploitations agricoles?

(source : synthèse de l'Atelier de concertation paritaire, Hammamet, 11 juin 2015)

En matière d'activités ciblant directement l'exploitation agricole, les discussions lors de l'Atelier ont mis en évidence les enjeux d'une approche centrée sur l'exploitation agricole : i) le statut de l'exploitation et du métier d'agriculteur; ii) la confiance qui doit être restaurée entre organismes d'appui et agriculteurs.

Le groupe qui a traité du sujet a confirmé la double dimension des investissements à faire au niveau de l'exploitation, matériel et immatériel, cette dernière étant très large : diagnostic, formation, aide à la gestion, approche qualité, conseil technique, etc.

Les échanges ont confirmé que tous les moyens n'étaient pas adaptés à l'ensemble des agriculteurs; certains appuis ne peuvent être délivrés qu'au travers de dynamiques de regroupement vis des plateformes ou organisations.

En matière de contributions à l'amélioration de l'environnement des exploitations agricoles, les discussions ont mis en avant les aspects politiques (prix, réglementation, fiscalité) ; le foncier ; l'accès au crédit et à l'assurance ; la qualité de l'appui des services administratifs et via les filières ; les infrastructures et services de base en milieu rural.

3.2.4. Une stratégie à ancrer sur un ensemble de dispositifs complémentaires

Au final, quatre grands types de dispositifs centrés sur l'économie de l'exploitation agricole peuvent être rattachés à une démarche de mise à niveau adaptée aux caractéristiques et aux besoins des exploitations agricoles. Précisés dans les sous-chapitres suivants, il s'agit :

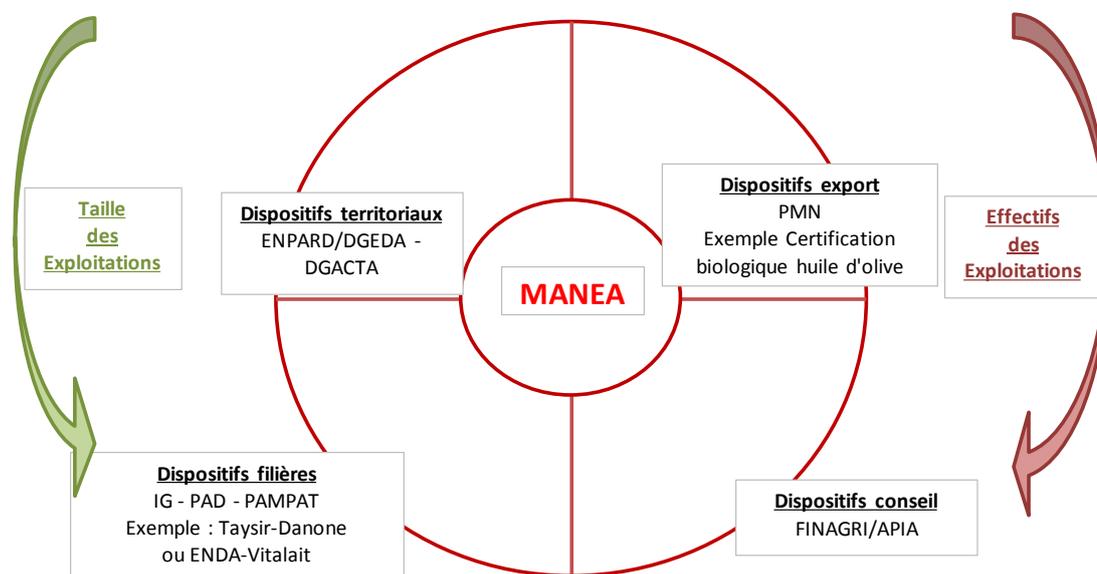
- Des **dispositifs qui améliorent la viabilité des petites exploitations agricoles et rurales** dans les territoires vulnérables ;
- Des **dispositifs qui favorisent la modernisation des petites et moyennes exploitations** agricoles organisées au travers des filières ;
- Des **dispositifs qui accompagnent le perfectionnement des exploitations** agricoles via un appui-conseil adapté ;
- Des **dispositifs qui soutiennent l'amélioration de la compétitivité** sur les marchés d'exportation.

Le programme de mise à niveau des exploitations agricoles découle, de ce fait, de la déclinaison, dans un cadre coordonné et concerté entre acteurs du développement agricole, d'un ensemble de dispositifs articulés et complémentaires permettant de toucher une large gamme d'exploitations agricoles.

A titre d'illustrations de la pertinence de ces dispositifs et à partir des données collectées dans le cadre de l'étude, des scénarios sur l'impact au niveau des revenus de mesures de mise à niveau des exploitations agricoles ont été simulés sur deux situations : i) la conversion de la culture d'olives et sa commercialisation sous une identification géographique et d'agriculture biologique et ii) l'intégration agriculture-élevage laitier pour les petites exploitations diversifiées ayant accès à l'irrigation⁶⁵.

⁶⁵ Cf. documents complémentaires.

Figure 26 : Une stratégie, des dispositifs d'intervention complémentaires



3.2.5. Programme et politique, des principes pour un pilotage de niveau stratégique

En complément de cette approche, il convient d'insister sur le fait, dans le prolongement du processus pour l'actualisation concertée⁶⁶, qu'une politique agricole inclusive ne peut se réduire à un programme tel que celui de la mise à niveau des exploitations agricoles, même si les deux demeurent étroitement imbriqués. Elle ne peut qu'être la résultante d'un ensemble de mesures et d'actions impliquant les acteurs publics et privés ; traitant du foncier, de l'eau, des infrastructures, des aménagements territoriaux et de la gestion des ressources naturelles ; répondant aux enjeux de la formation professionnelle, du conseil technique et de l'appui à l'installation de jeunes agriculteurs, de la recherche-développement en agriculture ; améliorant la structuration de la profession, l'accès au financement, l'organisation des filières et la gestion des marchés agricoles, la participation des populations rurales et la gouvernance du secteur, etc.

Etroitement imbriqué à cette conception de la politique agricole, le programme de mise à niveau des exploitations agricoles devrait alors se décliner de façon opérationnelle selon trois grands principes, renvoyant aux objectifs stratégiques développés ci-dessus :

- Un premier **principe de justice** orienté sur le rééquilibrage de l'investissement en faveur de l'agriculture et du monde rural pris dans son ensemble, compte tenu des impacts attendus de l'ouverture commerciale sur les prix agricoles et les revenus issus des activités rurales ;

⁶⁶ MANAGRI-DGEDA/AFD, 2010 : *Note de politique agricole*, 11 p. & documents complémentaires.

- Un deuxième **principe d'efficacité**, visant à recentrer les moyens techniques et financiers là où les effets attendus sont les plus significatifs, qu'il s'agisse d'amélioration dans les résultats technico-économiques des exploitations agricoles moins productives mais offrant des perspectives de viabilité⁶⁷, de création d'emplois durables ou de préservation des ressources naturelles ;
- Un troisième **principe d'équité**, compte tenu de l'enjeu du rééquilibrage attendu des appuis en faveur des territoires ruraux périphériques et des exploitations agricoles familiales de petite et moyenne taille.

3.3. Les dispositifs accompagnant la pérennisation des petites exploitations dans les territoires vulnérables

Il s'agit, dans des zones particulièrement vulnérables (régions périphériques, zones de montagne, etc.), de soutenir des dispositifs construits sur la base d'une approche territoriale et mobilisant les acteurs locaux autour d'un projet ou d'une vision commune sur le devenir du territoire.

Il s'agit dans ce cadre, de soutenir la pérennisation d'unités économiques rurales dont l'agriculture n'est souvent qu'une activité parmi d'autres⁶⁸. Le dispositif doit donc, d'emblée, appréhender l'activité agricole comme une composante de l'unité économique et la mettre en perspective dans son contexte : terroirs aux qualités environnementales menacées ; produits liés à des techniques ou une culture locale à préserver ; marchés de proximité.

Les appuis directs à l'exploitation en termes d'investissements matériels et d'accompagnement-formation dans la production agricole doivent s'inscrire dans une démarche globale intégrant l'ensemble des activités réalisées et associant la production à sa transformation et sa commercialisation selon des cahiers des charges à définir localement.

S'ils doivent être adossés à un objectif de pérennisation économique compatible avec la durée de l'accompagnement, leur financement demeure en grande partie du ressort des ressources canalisées par les pouvoirs publics et mis en œuvre localement selon des diverses modalités.

⁶⁷ Rendement marginal décroissant de l'investissement...

⁶⁸ Par exemple, au Japon, les autorités locales de certaines provinces où l'exode rural est important cherchent à relancer la petite agriculture par une aide à l'installation selon le principe han-nô-han-X (« moitié agriculture, moitié autre activité ») ; cf. conclusion du dossier sur l'agriculture familiale, *Revue Tiers-monde*, n°221, janvier-mars 2015.

Figure 27 : La mise à niveau des exploitations agricoles dans une démarche territoriale

- **Cibles** : petites exploitations agricoles peu capitalisées, main d'œuvre familiale, productivité faible, autoconsommation importante, pluriactivité (Type III)
- **Localisation** : territoires vulnérables (« régions périphériques rurales de l'intérieur »)
- **Moyens** : outils concessionnels articulés à une démarche d'appui-conseil : approche territoriale visant à la diversification des activités économiques rurales; valorisation des produits de terroir (y/c transformation artisanale); amélioration des circuits courts de commercialisation

Dans le contexte tunisien, ce type d'approche est actuellement en cours d'expérimentation ou de définition au niveau de projets ou programmes tels que l'initiative ENPARD promue par la DGEDA ou le « programme de gestion des ressources naturelles dans les territoires ruraux vulnérables » en cours de formulation par la DGAETA. A l'échelle européenne, elle peut être utilement référée aux programmes européens tels que LEADER ou SAGARD.

3.4. Les dispositifs accompagnant la consolidation des petites et moyennes exploitations familiales

Il s'agit de consolider des exploitations agricoles familiales de taille petite et moyenne regroupées au sein d'une filière déterminée, qu'il s'agisse de l'approvisionnement du marché intérieur ou de produits d'exportation par l'intermédiaire d'une unité de collecte ou de transformation, qu'il s'agisse d'une initiative coopérative ou d'une entreprise agro-alimentaire organisant son approvisionnement au travers de contrats avec les producteurs.

L'organisation des agriculteurs est, dans ce cadre, une des conditions du renforcement de la viabilité de leurs exploitations, soit qu'elle permette des économies d'échelles dans les investissements et équipements en amont et en aval de leurs activités⁶⁹, soit qu'elle réduise, en les partageant, les coûts de transaction dans les différents services d'appui qui les accompagnent⁷⁰.

Les pouvoirs publics peuvent alors définir, pour les produits et filières jugés prioritaires dans le cadre de la politique agricole, les objectifs et les modalités d'un soutien assurant la consolidation des petites et moyennes exploitations agricoles associées.

⁶⁹ Unités de stockage et de transformation (stockage réfrigéré du lait p.e.).

⁷⁰ Appui technique via le « taux d'encadrement » si souvent mis en avant, mais aussi partage de services de mécanisation à l'instar des coopératives d'utilisation du matériel en commun (CUMA) dans l'expérience française par exemple. Ce cadre d'analyse de l'efficacité de l'organisation des petits et moyens producteurs semble beaucoup plus approprié qu'une approche en termes normatifs (réglementation) ou d'incitations (encouragement plus élevés pour l'organisation) susceptibles d'induire des effets d'aubaine peu durables en matière d'organisation.

La structure assurant le regroupement des producteurs peut faciliter l'interface entre les pouvoirs publics et les producteurs. Des contrats tripartites (avec une institution financière) ou quadripartites (impliquant une structure d'appui-conseil en complément) peuvent compléter le dispositif. Les modalités de financement peuvent intégrer une incitation au regroupement, vecteur d'amélioration des pratiques agricoles et d'économie d'échelle pour l'efficacité du dispositif.

Figure 28 : La mise à niveau des exploitations agricoles dans une démarche groupée

- **Cibles** : petites et moyennes exploitations agricoles de type familial, affectées par le différentiel de productivité et les prix (ouverture commerciale) mais présentant un potentiel en termes d'innovations et de productivité (Type II-)
- **Localisation** : ensemble du territoire national
- **Moyens** : outils concessionnels d'aides à l'agrandissement et/ou regroupement, incitations au regroupement pour faciliter l'accès au financement (désendettement, investissement bonifié), l'insertion économique et l'appui-conseil (SMSA, plateformes type centre de collecte de lait, autres ?)

On peut référer ce type d'approche à de nombreux projets filière en Tunisie (projet sur l'identité géographique ou l'agriculture durable de la DGEDA, PAMPAT, etc.) et, au-delà, aux modalités de mise en œuvre du Plan Maroc Vert, qu'il s'agisse d'agrégation autour d'entreprises agro-alimentaires (Pilier 1) ou de structures d'économie sociale (Pilier 2).

3.5. Les dispositifs accompagnant le perfectionnement des moyennes et grandes exploitations agricoles

Il s'agit, de structurer, pour des bénéficiaires (volontaires ou demandeurs) à même d'assurer la prise en charge significative de son cofinancement, d'un conseil de gestion permettant de définir un projet de perfectionnement de son exploitation agricole⁷¹.

Le conseil auprès des exploitants a pour objectif d'améliorer leurs capacités d'analyse, de décision, de résolution de leurs problèmes et de mise en œuvre des solutions. Il peut également s'adresser aux organisations de producteurs pour mieux gérer leur développement.

En complément de la prise en charge dégressive du dispositif de conseil, les dispositifs d'encouragement et de financement doivent être ajustés à ce nouveau type de demande.

⁷¹ Voir IRAM-CERFrance-ENA-Meknès-CIRAD, 2014 : *Le conseil de gestion agricole*, 16 p.

Figure 29 : La mise à niveau des exploitations agricoles dans une démarche de conseil à l'exploitation

- **Cibles** : moyennes et grandes exploitations pratiquant une agriculture d'entreprise (y compris familiale ou sociétaire) à destination des marchés nationaux et internationaux et engagée dans des trajectoires visant à améliorer leurs performances techniques et économiques (Type II+ & Type I)
- **Localisation** : ensemble du territoire, mais prédominantes dans les zones agricoles les plus favorisées
- **Moyens** : Dispositifs d'appuis non concessionnels (hormis mesures à impact agro-environnemental), conseils privés professionnalisés, financements adaptés aux contraintes de la production agricole

Ce type de démarche est en cours d'expérimentation en Tunisie dans le cadre de l'incubateur FINAGRI mis en œuvre par l'APIA et pour lequel un « changement d'échelle » pourrait être accompagné par le programme. A l'échelle internationale, un référentiel très large existe dont le réseau des CERFrance développé depuis 1955 accompagnant plus de 245.000 entreprises réalisant 80 % du produit brut agricole français.

3.6. Les dispositifs accompagnant l'amélioration de la compétitivité à l'export des firmes agricoles insérées directement sur les marchés internationaux

Ce dispositif correspond essentiellement au prolongement du projet-pilote, revu et corrigé à partir des conclusions de l'évaluation établies dans le livrable n°1.

Figure 30 : La mise à niveau des exploitations agricoles dans une démarche d'appui à la compétitivité à l'export

- **Cibles** : L'ensemble des exploitations de niveaux I et II dont les productions sont écoulées sur les marchés internationaux
- **Localisation** : ensemble du territoire
- **Moyens** : Dispositifs d'appui plus ou moins concessionnels (suivant le type d'exploitations) portant sur ces processus de normalisation, de traçabilité, d'amélioration de la qualité des produits

Se pose la question du maintien d'un accompagnement spécifique à ce niveau et de son ancrage afin d'éviter le découplage des investissements matériels et immatériels ainsi que l'isolement institutionnel qui a été mis en évidence suite à l'évaluation du projet-pilote.

3.7. Une gouvernance reposant sur la concertation et le partenariat entre Etat et producteurs

Un tel programme structuré sur un ensemble de dispositifs complémentaires tels que précédemment décrits doit être organisé selon une gouvernance renouvelée, reprenant les principes de concertation et de partenariat entre Etat et producteurs énoncés dans la note d'orientation établie par le Ministère (« *des bases de coopération solide entre l'administration et la profession qui valorisera le rôle des organisations professionnelles et de la société civile dans le développement du secteur* »).

Cette gouvernance à co-construire entre le Ministère et les organisations professionnelles agricoles peut se décliner à plusieurs niveaux :

- **A l'échelle nationale**, au travers d'une structure de concertation, voire d'une agence à la gouvernance mixte dédiée au pilotage global du programme et de ses ressources. S'y pose la question de la représentativité des organisations professionnelles agricoles à y associer ainsi que la possibilité de l'élargir à d'autres composantes de la société civile (associations de protection de l'environnement par exemple) ;
- **Au niveau des régions**, au travers d'une organisation (comité ou entités telles que les chambres d'agriculture) assurant la concertation sur le développement agricole régional et responsabilisés dans le pilotage des dispositifs territoriaux et d'appui aux filières agricoles ;
- **Au niveau local**, dans la cogestion des dispositifs et le soutien à l'émergence de nouveaux instruments (du type, par exemple, partenariat public-producteurs, contrats tripartites, etc.).

3.8. La « mise à niveau » des services et du cadre institutionnel

Cette composante, qui n'avait pas été mise en œuvre dans le cadre du projet-pilote, apparaît désormais incontournable à l'ensemble des acteurs pour assurer la réussite du programme. Elle correspond à l'orientation stratégique n°1 de la vision concertée visant à « *améliorer le cadre institutionnel et la coordination des acteurs* ».

Sa concrétisation relève de plusieurs niveaux emboîtés :

- **Le premier est celui de la restructuration ou réorganisation du Ministère dans son ensemble.** Son analyse rentre difficilement dans la définition du programme. Mais un levier stratégique peut être assuré par l'accord de jumelage qui doit se mettre en place avec les ministères homologues français et italiens dans le cadre européen constitué par le Programme d'appui à l'accord d'association et à la transition ainsi que celui de l'initiative ENPARD. Son objectif est notamment d'accompagner le ministère en organisant le réseau de compétences de ses structures et en renforçant les capacités de ses agents.

- **Le deuxième niveau à prendre en compte est celui de la création de nouvelles structures** qui seraient jugées nécessaires au pilotage et à la mise en œuvre du programme. Parmi les hypothèses soulevées, on retiendra à ce stade celle d'une agence dédiée au pilotage du programme de mise à niveau des exploitations agricoles, sur le modèle des bureaux de mise à niveau dans d'autres secteurs (industrie, services ou tourisme). A l'échelle régionale, l'intérêt de reconsidérer l'expérience des chambres d'agriculture comme support au pilotage et à la cogestion des dispositifs régionaux a également été souligné. De fait, ces créations, si leur intérêt est confirmé, doivent s'inscrire dans une mise en œuvre par étape. Elles ne peuvent s'envisager comme des préalables au démarrage de la première phase du programme ; ce qui risquerait de retarder d'autant la mise en œuvre de ce dernier.
- **Enfin, la définition juridique et réglementaire de nouveaux cadres⁷² et outils** à même de faciliter le partenariat entre pouvoirs publics et producteurs a également été mentionnée (partenariat public-producteurs) et peut s'avérer nécessaire en complément des activités du programme.

Figure 31 :Irrigation par aspersion dans le Nord-Ouest



⁷² Par exemple, celui en cours de finalisation sur les SMSA.

4. Renforcer la durabilité du développement agricole et la gestion des ressources naturelles

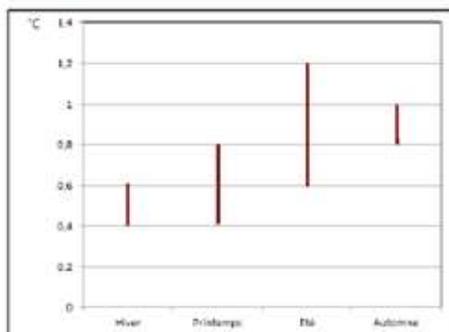
Comme évoqué, les performances sur lesquelles « mettre à niveau » les exploitations tunisiennes ne peuvent plus s'appréhender uniquement d'un point de vue économique, et encore moins financier, compte tenu de la situation des ressources naturelles.

En effet, de nombreux travaux pointent l'enjeu de la gestion des ressources naturelles et l'impact attendu, déjà visible pour les agriculteurs (cf. infra) du changement climatique.

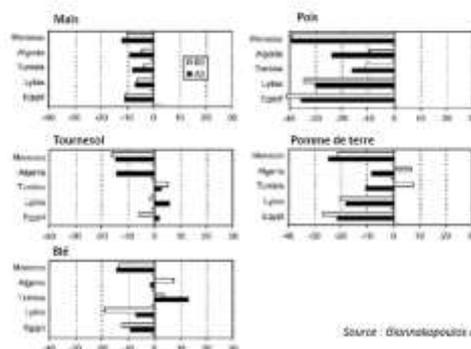
Figure 32 : Changement climatique et impact sur la productivité agricole

(source : Agrimonde)

Augmentation moyenne de la température en Méditerranée
(comparaison 1950/1980 et 1990/2003)



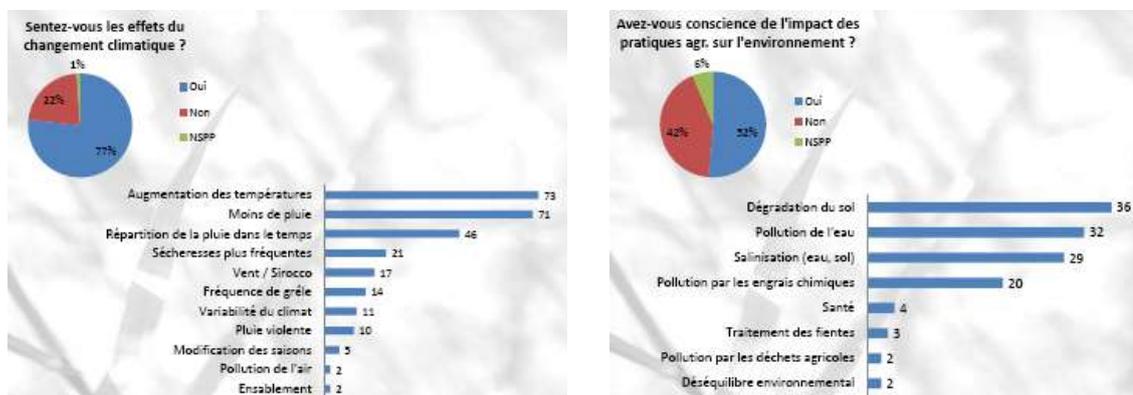
Impacts sur la productivité des cultures



Source : Diakoulakopoulos et al., 2009

Figure 33 : La perception du changement climatique par les agriculteurs

(source : enquêtes de l'étude)



Il s'agit donc, dans le programme de mise à niveau des exploitations agricoles, d'aborder cette question par la complémentarité avec les enjeux de gestion raisonnée de la ressource en eau et de prendre en compte cette dimension dans la conception des outils et des dispositifs du programme.

4.1. Complémentarité à établir avec la stratégie pour le développement de l'agriculture irriguée

Il n'a pas été réalisé de diagnostic spécifique sur la question de l'eau agricole dans les travaux antérieurs, mais la tension existante sur la ressource (« *pays sous stress hydrique* ») ainsi que les éléments de bilan disponibles⁷³ suffisent à révéler l'enjeu de cette dimension environnementale.

Le ministère de l'agriculture « conscient de la problématique de la mise en valeur agricole des périmètres et de la productivité des exploitations utilisatrices de l'eau »⁷⁴ a engagé un processus de préparation d'une nouvelle stratégie pour le développement de l'agriculture irriguée, stratégie qui pourrait être appuyée par l'AFD, l'Union européenne et la Banque mondiale à partir de 2016.

Il s'avère donc essentiel que le programme de mise à niveau des exploitations agricoles s'articule étroitement à cette stratégie et que sa formulation s'inscrive en étroite complémentarité avec cette dernière.

⁷³ Voir par exemple Ben Salah M., n.p. « Qu'avons-nous fait de notre or bleu pour notre agriculture ? », article de presse.

⁷⁴ Voir Aide-mémoire de la mission AFD de mai 2015.

4.2. Intégrer des mécanismes de promotion de l'agriculture durable, d'incitation à la prise en compte des enjeux environnementaux, d'adaptation au changement climatique

Si la définition « large » de la mise à niveau des exploitations agricoles proposée est retenue pour la formulation du programme, ce dernier devra intégrer les éléments suivants :

- **La définition d'un référentiel d'agriculture durable.** Comme cela est régulièrement signalé, l'agriculture comme le développement durable ne fait pas l'objet d'une acception homogène. Selon les approches et la pondération des critères retenus, il n'est pas rare de déboucher sur des modèles de production agricoles différents, voire contradictoires entre, par exemple, baisse de l'intensification des systèmes de production (contraintes environnementales) et augmentation de la productivité des surfaces, du travail ou de la production (enjeux alimentaires et sociaux...). D'autres expériences peuvent être mobilisées derrière cette réflexion (projet PAD par exemple⁷⁵) qui doit probablement déboucher sur des déclinaisons régionales ou locales en matière de cahier des charges des pratiques agricoles.
- **La définition d'incitations pour la prise en compte des enjeux environnementaux.** En effet, s'agissant d'externalités liées au caractère multifonctionnel de l'agriculture, il est essentiel que ces enjeux soient pris en charge « hors mécanisme de marché » (prix). Des incitations adaptées devront donc être identifiées afin de permettre aux agriculteurs de rémunérer leur travail autour de la prise en charge des enjeux environnementaux et ce, en fonction d'estimation sur l'impact économique au niveau de leurs activités. Par exemple, les simulations réalisées avec le logiciel Olympe⁷⁶ montrent que le manque à gagner d'un assolement en grandes cultures rééquilibré avec des légumineuses se traduit par une perte tournant autour de 1.000 DT/Ha et que ce montant pourrait servir de référence au dimensionnement d'une mesure agro-environnementale permettant d'améliorer la fertilité des sols (cf. infra).

⁷⁵ Une étude vient d'être finalisée sur le sujet (IFC, 2015).

⁷⁶ Cf. documents complémentaires

Figure 34 : Impact d'une diversification de l'assolement avec des légumineuses

Figure 15 : Résultats de la diversification pour l'exploitation II+ GC					
	Initial	Revenu après 10 ans (DT)			
		Sc. A	Sc. B	Sc. A + Lib.	Sc. B + Lib.
Initial	409 029	496 940	384 839	297 662	211 285
Avec légumineuse	353 244	422 340	322 796	277 284	196 453
différence	55 785	74 600	62 043	20 378	14 832
différence / ha	797	1 066	886	291	212
Avec lég + reliquat N	358 059	426 914	327 371	281 858	201 027
différence	50 970	70 025	57 468	15 803	10 258
différence / ha	728	1 000	821	226	147

Figure 16 : Résultats de la diversification pour l'exploitation III GC					
	Initial	Revenu après 10 ans (DT)			
		Sc. A	Sc. B	Sc. A + Lib.	Sc. B + Lib.
Initial	14 856	19 445	15 947	11 911	9 395
Avec légumineuse	11 592	14 623	11 676	9 106	6 878
différence	3 264	4 822	4 271	2 805	2 517
différence / ha	1 088	1 607	1 424	935	839
Avec lég + reliquat N	11 727	14 880	11 933	9 363	7 134
différence	3 129	4 566	4 014	2 548	2 261
différence / ha	1 043	1 522	1 338	849	754

- **L'intégration des mesures d'adaptation au changement climatique.** Ce changement constitue, probablement, l'un des facteurs structurants des évolutions à venir du secteur agricole. Afin de favoriser leur adaptation aux conséquences du changement climatique, le programme de mise à niveau des exploitations agricoles peut s'avérer un instrument approprié pour la résilience du secteur face aux effets du changement climatique attendu dans les années à venir (stratégie d'adaptation).

4.3. Soutenir les approches territoriales intégrant les enjeux écologiques, notamment dans les zones vulnérables

Enfin, l'accent mis sur la dimension environnementale peut pousser à soutenir, dans les zones rurales les plus vulnérables, les approches territoriales intégrant les enjeux écologiques qui ne sont possibles à raisonner qu'à une échelle plus large que l'exploitation agricole (bassin versant ou terroir par exemple).

Dans ce type d'approche, il s'agit de concilier et conjuguer le développement économique des territoires avec la gestion rationnelle et durables des ressources naturelles vulnérables (sol, eau, forêt) et une meilleure gouvernance du développement territorial. Souvent, pour les exploitations agricoles, il s'agit d'une part d'identifier des systèmes d'activités viables plus diversifiés que l'activité agricole uniquement et, d'autre part, de valoriser les services écosystémiques qui sont réalisés.

De nouvelles approches sont en cours de définition⁷⁷ pour ce type de dispositif intégrant les démarches territoriales.

Figure 35 : Irrigation au goutte-à-goutte



⁷⁷ Etude de faisabilité du programme de gestion des ressources naturelles dans les territoires ruraux vulnérables en Tunisie (DGACTA).

5. Développer un environnement favorable à l'investissement

Un programme de mise à niveau des exploitations agricoles n'a de sens que dans le cadre de la relance d'un investissement public significatif et « catalytique » de l'investissement privé, à commencer par celui des agriculteurs et des acteurs des filières agricoles qui les accompagnent. Pour cela, une réflexion doit être menée sur la création ou le renforcement des conditions favorables à cet investissement, c'est-à-dire à même de susciter la mobilisation des fonds à la hauteur des enjeux du programme et d'assurer l'efficacité de l'investissement associé à ces financements.

Suivant les acteurs, la création de cet environnement favorable est du ressort des politiques agricoles dans leur ensemble et doit donc constituer un préalable à la mise en œuvre du programme de mise à niveau des exploitations agricoles. Pour d'autres, certaines mesures d'accompagnement pourraient faire l'objet d'une formulation complémentaire dans le cadre du présent programme (et en particulier de sa première phase) ; ce qui permettrait de renforcer son efficacité sans en reporter l'échéance.

Les thèmes qui ont été mentionnés concernent le foncier, l'investissement et l'accès au financement ainsi que, plus largement, les services d'appui à l'agriculture. D'autres enjeux concernant les organisations et leur fonctionnement (SMSA, interprofessions) ont également été évoqués (cf. supra).

5.1. La mobilisation du foncier agricole

Compte tenu du fractionnement continu des exploitations agricoles et des attentes sociales exprimées sur le sujet, de nombreux interlocuteurs suggèrent d'intégrer au programme un volet foncier dès sa mise en œuvre. L'enjeu n'est pas seulement d'encourager au remembrement (censé réduire le morcellement et accompagner le développement de la

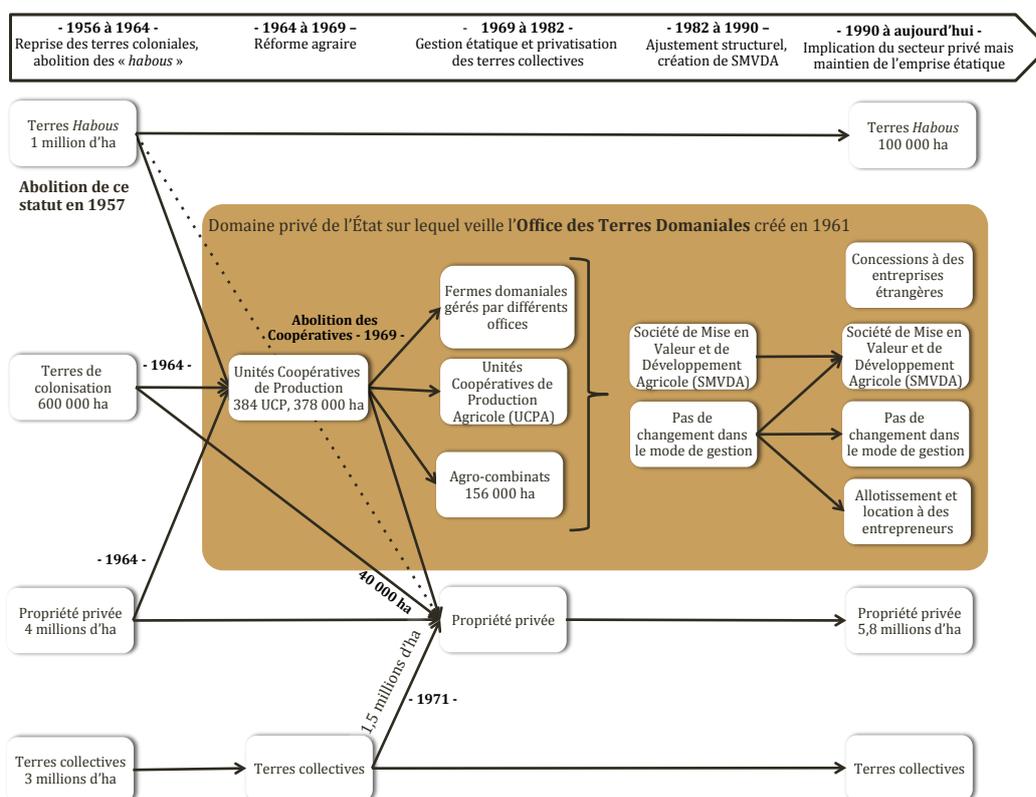
motorisation) mais d'amorcer des réformes foncières susceptibles de renforcer l'émergence d'exploitations agricoles viables et efficaces au regard des orientations de la politique agricole.

Les travaux des deux premières phases de l'étude ne permettent pas, à ce stade, de formuler des orientations précises sur ce sujet, particulièrement sensible et complexe, mais les principaux axes qui ont été évoqués à ce stade en matière de foncier lié à la mise à niveau des exploitations agricoles sont :

- **La réaffectation des terres domaniales**, l'Etat n'ayant ni vocation ni moyens pour le faire-valoir direct, il apparaît nécessaire à de nombreux interlocuteurs de promouvoir une réforme de ces terres domaniales au bénéfice des exploitations agricoles à mettre à niveau.

Figure 36 : Evolution des statuts fonciers selon l'histoire

(source : P. Pommier : Lien entre statuts fonciers et structures agraires, note de travail, Société du canal de Provence)



- **Le développement des prêts fonciers** et des dispositifs permettant d'accompagner l'installation ou l'agrandissement de jeunes exploitants dont le projet d'exploitation est jugé viable. Il s'agit de faire changer d'échelle le dispositif de l'APIA en assurant la mobilisation du foncier disponible ou à libérer au profit de ce type d'exploitations agricoles. Le cas échéant, il s'agirait également d'accompagner la cessation d'activités et la cession de foncier pour les exploitants les plus âgés sans perspective de reprise de leurs exploitations agricoles.
- **La sécurisation des baux** (statut du fermage) afin de permettre aux exploitants agricoles d'investir sur le moyen terme (plantations, bâtiments d'exploitation) et

d'accéder aux financements afférents en les adossant au projet d'exploitation et non pas à des garanties foncières et hypothécaires les plus souvent exigées par les institutions bancaires.

Il a été arrêté, lors des restitutions intermédiaires de cette étude, de ne pas engager directement un volet foncier durant la première phase du programme mais de prévoir les moyens nécessaires à la formulation des actions qui seront arrêtées durant cette période. Cela n'empêche pas que la mise à niveau puisse appuyer sur ce thème (relevé cadastral et régularisation des titres fonciers, appui à la concertation pour réorganiser l'occupation des sols, etc.) les exploitants agricoles engagés dans le processus de mise à niveau de leur exploitation.

5.2. L'incitation aux investissements dans l'agriculture

Deux éléments sont à prendre en compte à ce niveau en lien avec les orientations développées par la DGFIOF et l'APIA.

- Le premier est celui de la **fiscalité**, la TVA et les exonérations fixées autour de l'activité agricole pour lesquelles existent de nombreuses revendications de la part des organisations professionnelles agricoles.
- Le second correspond au **code des investissements**, lui-même en pleine refonte et pour lequel il s'agira de veiller à la cohérence entre les modalités générales⁷⁸ des encouragements à l'agriculture et les orientations retenues pour le programme de mise à niveau des exploitations agricoles (incitations suivant les régions, la taille des exploitations, l'organisation de la filière et les types d'investissement, le couplage de l'investissement matériel et immatériel, etc.).

5.3. Accès aux services financiers (crédit et assurance agricole)

Plusieurs activités peuvent être envisagées dans ce volet destiné à relayer le financement public par l'accès des exploitations agricoles aux services financiers. Parmi celles qui ont été mentionnées, on peut évoquer :

- Le **soutien à certaines innovations bancaires** à même d'élargir l'accès au-delà des contraintes de garanties basées sur le foncier. Il semblerait par exemple que la BNA soit en cours d'expérimentation de contrats-tripartites articulant le financement de l'exploitation agricole à la sécurisation de la mise en marché de ses produits par l'intermédiaire d'une structure de collecte (entreprises agro-alimentaires) à l'aval de l'exploitation.

⁷⁸ Et, plus probablement, les décrets d'application en lien avec la thématique concernée par le programme.

- **L'articulation à promouvoir avec la microfinance** (couplage entre financement et dispositifs d'accompagnement⁷⁹ ; bonification des taux pour les actions s'inscrivant dans le programme de mise à niveau des exploitations agricoles, etc.).
- L'appui à l'émergence d'un dispositif de mesofinance adapté à l'investissement dans l'agriculture familiale⁸⁰.
- Le soutien aux expérimentations dans le domaine de l'assurance agricole (DGFIOP).

5.4. Autres services

Sans entrer dans une description exhaustive, de nombreuses actions en lien avec la fourniture de biens et services au niveau des exploitations agricoles ont été mentionnées dans les premières phases de l'étude⁸¹. Il s'agit en particulier, d'améliorer cette fourniture de biens et services au niveau de :

- La distribution des intrants, les services agricoles et la fourniture de matériaux génétiques (plants et races améliorées) auprès des producteurs ;
- La recherche appliquée sur le terrain et adaptée au développement agricole durable ainsi qu'un dispositif de formation agricole renouvelé ;
- L'infrastructure et la logistique (laboratoires, etc.) en articulation avec le renforcement des filières agricoles productives et de qualité.

Figure 37 : Oliveraies



⁷⁹ L'OEP semble disposer de référence dans le domaine de l'appui au petit et moyen élevage laitier sous forme de contrats quadripartites avec des SMSA en charge de la collecte, les centrales laitières et des institutions telles que Taysir et ENDA.

⁸⁰ On pense par exemple, en lien avec la référence Plan Maroc Vert, à la création de la filiale du Crédit agricole mutuel du Maroc, *Tammil El Fellab* (TEF).

⁸¹ Cf. compte-rendu des ateliers dans les documents complémentaires.

6. Cohérence du programme avec les politiques

La formulation du programme de mise à niveau des exploitations agricoles n'a de sens que si elle s'articule en cohérence avec différents cadres de politiques : politique agricole, politique commerciale, code de financement et plan quinquennal.

6.1. Cohérence avec les orientations de politiques agricoles

La prise en compte des premiers éléments disponibles au niveau de la note d'orientation conforte un certain nombre d'éléments développés dans le présent argumentaire :

- La priorité du développement agricole est clairement affichée autour de la sécurité alimentaire ; ce qui devrait se traduire par des aménagements dans la politique commerciale et les négociations autour de la libéralisation des échanges internationaux.
- Les orientations confirment clairement le repositionnement de l'agriculteur et de l'appui à l'exploitation agricole au centre du processus de développement et, donc, font de la mise à niveau des exploitations agricoles l'un des vecteurs centraux de cette politique.
- Enfin, les orientations déclarent promouvoir une nouvelle vision de la gouvernance du secteur agricole et constituer les bases d'une coopération solide entre l'administration et la profession valorisant le rôle des organisations et de la société civile dans le développement du secteur ; ce qui limite donc pour l'implication des organisations professionnelles dans le pilotage du programme de mise à niveau des exploitations agricoles.

6.2. Cohérence avec les politiques commerciales

Compte tenu de « l'arrimage » de l'économie tunisienne à l'Union européenne, il semble difficile de ne pas intégrer les implications des négociations en cours autour de l'ALECA pour la formulation du programme de mise à niveau des exploitations agricoles.

Les différents éléments développés dans le présent argumentaire font état des opportunités et des menaces sur la mise à niveau des exploitations agricoles en lien avec la relance des négociations sur la libéralisation des échanges avec l'Union européenne.

Deux niveaux sont à appréhender en matière de cohérence entre le programme de mise à niveau des exploitations agricoles et les négociations commerciales :

- Le premier niveau, d'amplitude stratégique, correspond à l'orientation générale des accords d'ouverture commerciale qui doivent intégrer les contraintes structurelle du secteur et la volonté politique des autorités tunisiennes de mettre en avant les enjeux de sécurité alimentaire. Il serait en particulier particulièrement dommageable au futur du secteur agricole en Tunisie d'accélérer l'ouverture commerciale sans s'être donné ni le temps ni les moyens d'une véritable convergence entre les secteurs agricoles entre la Tunisie et les différents pays de l'Union européenne, notamment ceux du pourtour méditerranéen.
- Le second niveau, plus opérationnel, correspond à la définition des modalités et des instruments de la mise à niveau des exploitations agricoles. A ce sujet, il sera nécessaire de veiller, dans la formulation du programme, à la compatibilité des instruments de soutien aux exploitations agricoles avec les règles de l'accord commercial et, notamment, le découplage des appuis matériels et immatériels pour la mise à niveau des exploitations agricoles.

6.3. Inscription des instruments de la mise à niveau dans le nouveau code des investissements

Le Gouvernement tunisien a engagé un important travail de refonte de son code des investissements dont les premières versions sont en cours de présentation⁸².

Il sera particulièrement important, dans la formulation du programme, de s'assurer de la bonne inscription des instruments de la mise à niveau des exploitations agricoles dans le nouveau code de l'investissement et ce, de façon intégrée.

En effet, le découplage constaté lors du projet-pilote entre investissement matériel et investissement immatériel s'est avéré particulièrement inapproprié et est apparu comme un facteur de blocage de la mise à niveau des exploitations agricoles.

⁸² MDCl : Projet du code de l'investissement, 22 mai 2015, 8 p.

6.4. Articulation avec les priorités du quinquennat

S'il s'agit d'envisager un programme à dix ans (2025) pour une stratégie amenée à s'étendre, à l'instar de la politique agricole commune européenne, sur plusieurs décennies, l'enjeu essentiel de la troisième phase est de formuler sur la base des orientations retenues, une première phase à 5 ans.

Cette phase doit s'insérer dans le volet agricole du prochain plan quinquennal défini sur la période 2016-2020, dont les principaux éléments figurent dans la note d'orientation. Le Comité de pilotage⁸³ qui s'est réuni à plusieurs occasions sur les travaux de l'étude a globalement validé cette cohérence entre les objectifs stratégiques du programme et les priorités de la note d'orientation pour la période 2016-2020.

Figure 38 : Transport de fourrages



⁸³ Voir compte-rendu du Comité de pilotage stratégique de l'étude du 21 juillet 2015.

7. Liste des documents complémentaires du livrable n°4

1. Comptes rendus des Ateliers de concertation paritaire
2. Présentation des résultats de l'enquête auprès des exploitants agricoles
3. Scénarios réalisés à partir des données d'enquêtes et du logiciel Olympe de simulation sur les exploitations agricoles
4. Présentation au Comité de pilotage n°3 du 9 septembre 2015

Figure 39 : Investissements dans l'élevage mixte (lait-viande)



Liste des personnes rencontrées

Liste et contact des personnes rencontrées

A compléter par :

- Liste des participants à l'Atelier de démarrage (compte-rendu Atelier de démarrage, 100 participants)
- Liste des participants aux Comité de pilotage (livrable n°3 : 33 participants)
- Liste des participants aux Ateliers de concertation paritaire (livrable n°3 : 62 institutions invitées)
- Liste des CRDA présents à la formation sur l'enquête (livrable n°3 : 29 participants)

NOM Prénom	Poste	Institution	Téléphone	Courriel
ACHOURI Mohamed		CRDA-Nabeul	72255434	
AHLEM Ben Amor		AFVA-Nabeul	97419731	benamorahlem@yahoo.fr
AJENNGI Fergan		AMNEA	99214053	
ALOUI Karim	Chef service	A/FE		
AMMAR Chiheb Mohamed		Centre Technique des agrumes	98271719	chyheb@yahoo.com
AMOR Faouzia		A/FE Monastir		
AOUIDIDI Salah	Direction de l'économie d'eau, sous-directeur de la promotion des CRDA	DGGR-Ministère de l'Agriculture		aouididi.salah@hotmail.fr
ARBI Ahmed		GICA		
BABBA Basma		ONH		basbababba@onh.com.tn
BAYOULI Amor	Directeur	Cabinet Hydro Agro Conseils		amorbayouli@yahoo.fr
BEHI Omar	Vice-Président	UTAP		omarbehi@gmail.com
BELKACEM Nasri	Directeur DGEDA	Ministère de l'Agriculture		
BEN AMOR Ahlem		AVFA		benamorahlem@yahoo.fr
BEN BECHER Leïth	Président	SYNAGRI		agriculteursdetunisie@gmail.com
BEN FATTOUM Mohamed		LSFPA Bouchrik	97648066	
BEN HAMIDA Foued	Directeur Général	Centre Technique des dattes		foued.hamida@yahoo.fr
BEN MAHMOUD Lofti	UGP Mise à Niveau	DGPA-Ministère de l'Agriculture	98680932	mahlofti@voila.fr
BEN MOSBAH SFAXI Amira	Assistante auprès de la Direction générale	Pôle compétitivité Bizerte		polebizerte@topnet.tn
BEN MOSTAFA Fayçal	Menzel Bourguiba	Agriculteur		
BEN SALEM Farhat		OEP		fbensalem@gnet.tn
BENCHIBOUK	Uttique	SMVDA		
BENSALAH Rabâa	UGP Mise à Niveau	DGPA-Ministère de l'Agriculture	98916821	rabaa@yahoo.fr
BENZARTI Raja	Coordinatrice PAMPAT volet figue de barbarie	DGAB		rajabenzarti@gmail.com // dgab@iresa.agrinet.tn
BESTA Mehrez	Direction Pêche et Aquaculture	Ministère de l'Agriculture		mehrezbesta@gmail.com
BOUZAIEN Mohamed Sghaïer	Secrétaire général	APIA		bouzaien.ms@apia.com.tn
BRIDIER Bernard	Chercheur programme PA-IG	CIRAD		bernard.bridier@cirad.fr
CHABKNOUN Abdelmoumen		OEP		
CHAFFAI Abderrahman	Directeur général	APIA		dg.apia@apia.com.tn
CHEBBI Naoufel	DGA	SMVDA Dar Bihda		
CHETOUI Chaher		GIPAC		
CLAUS Jean-Claude		CERFRANCE		
DALHOUMI Dalila		APIA		dalhoumi.dalila@apia.com.tn
DAOUD Karim	Président GERT	GERT-SYNAGRI		daoudk1@gmail.com
DARGHOOUTH Mannoubi	Membre bureau exécutif	SYNAGRI		manoubi_darghouth@yahoo.fr
DRIDI Nahiza		OEP		hajlaoui_nazha@yahoo.fr
ELECHI Mohamed Lazar	Projet Promotion Agriculture Durable	DGEDA-GIZ		lazharechi@yahoo.fr

ESSID Yasmina	Direction de l'économie d'eau, sous-direction de la promotion des CDA	DGGR-Ministère de l'Agriculture		yasminaessid@yahoo.fr
EVEN Marie-Aude		FAO-WAW		
EZZAR Abdelmajid	Président	UTAP		abdelmajidezzar@gmail.com
EZZEDINE Ben Mustapha	Président APAD	APAD-SYNAGRI		benmustaphaezzedin@gmail.com
EZZEDINE Merrigui		APIA Kairouan		
FAKHRI Taieb	Directeur	APIA		fakhri.taieb@apia.com.tn
FEHRI Souha	Ingénieur	SMVDA Dar Bihda		
FEHTI Gouhis		OEP		fethioep07@yahoo.fr
FOURNIER Alain		CERFRANCE		
FRAD Lotfi	Directeur Général	DGFIOP-Ministère de l'Agriculture	71842687	medlotfi.frad@iresa.agrinet.tn
GADDES Walid	Président Chambre des Conseillers agricoles	UTICA		
GADOUL Lobna		LSFPA Bouchrik	25828001	
GANNOUN Mahmaoud		GIPAC		
GHABRI Habib		CRDA Nabeul	98910527	
GUELLOUZ Mustapha	Consultant agricole			mustapaguellouz@yahoo.fr
HADDAJI MOHSEN		CRDA Kairouan		
HAKIMASAIIDI Moussaoui		AFVA-Nabeul	95744174	hakima_moussaoui@yahoo.fr
HARZLI Taoufik	Directeur	AFVA		taoufik.harzli@iresa.agrinet.tn
HAZAMI Neila		GILégumes		
JEBNOUN Zouha		CRDA Nabeul	50442824	
JEMNI Riadh	Conseiller financier	ECF Consulting		ecf_consulting@topnet.tn
JERAD Mohamed		AGRO-CONSULT		jerad.mohamed@gnet.tn
KAMAL Joumi		A/FE Kairouan		
KARRAY Boubaker	Conseiller	Ministère de l'Agriculture		
KHATTECHE Jaâfar	Président Directeur Général	BNA	71833335	j.khattech@bna.com.tn
KHLIF Hafedh	Directeur de la Coopération Internationale	Ministère de l'Agriculture		hafethkhlifi@yahoo.fr
LAABIDI Faouzi	Bizerte	Agriculteur		
LAHSOUMI Ridha	Directeur	OEP		lahsoumiridha@yahoo.fr
LAMOUCI Salah	Vice-Président	APAD		salah.lamouchi@gmail.com
LANASPEZE Jean-Baptiste	Président	Centre méditerranéen de l'Environnement		jblanaspeze@cme-cpie84.org
LE GRIX Matthieu	Agence Tunis	AFD		legrixm@afd.fr
LOUHICHI Mohamed	Directeur Général	ODESYANO		louchinimeb@yahoo.fr
MAHJOUB Imen		Centre Technique des agrumes	29430131	imenemahjoub@gmail.com
MECHALI Zacharie	Division Agriculture, Développement Rural et Biodiversité (ARB)	AFD-Paris		mechaliz@afd.fr
MEZGHANI Sahla	UGP Mise à Niveau	DGPA-Ministère de l'Agriculture	98557671	mezghanisahla@yahoo.fr
NAFTI Amel	Secrétaire d'Etat	Ministère de l'Agriculture		amel.nafti@iresa.agrinet.tn
NASRI Mohamed	Directeur général	OEP	71782960	
OUNALLI Nadia		FAO-Tunis		
POMMIER Denis	Délégation Union Européenne	Union Européenne		Denis.POMMIER@eeas.europa.eu
RAOUF Chebbi	Agriculteur	EI Keff		
SAAD Mansour		GI-Fruits		
SAADALLAH Khalfaoui	Président chambre	UTICA Jendouba		
SAADOUN Lofti		OEP		lofti.saadoun@hotmail.fr
SAAFI Lamia	Directrice	DGFIOP	98578532	essafilamia@yahoo.fr
SADOK Charfeddine		AMNEA	98300403	
SAID Abdelfatteh	Directeur de l'arboriculture et de l'horticulture	DGPA-Ministère de l'Agriculture	98665591	saidabd@voila.fr

SAIDANE Semia	Directrice Générale DGPA	Ministère de l'Agriculture		
SMAY Wardi		CRDA Nabeul	92624599	
SNIANI Amor		AMNEA	28730517	
TISSAOUI Taoufik	Agriculteur	Jendouba		
TOUKABRI Abdelmoumen	Directeur partenariat	APIA		toukebri.abdelmoumen@apia.com.tn
TOUMI Abdelwaheb		INGC		toumiwaheb80@yahoo.fr
WETZER Andrea	Projet Promotion Agriculture Durable	DGEDA-GIZ		andrea.wetzer@giz.de
YANOUBLI Raja		OEP		rajayanoubli507@yahoo.com
ZAIDI Mehdi	Agriculteur	SYNAGRI		

Bibliographie consultée

Bibliographie (15-08-2015) - Etude de reformulation du programme de mise à niveau des exploitations agricoles

NOM Prénom	Date de publication	Titre	Editeur ou Revue	Lieu d'édition ou Numéro	# pages
ACC	oct-05	Etude sur la mise à niveau des exploitations agricoles	DGEDA-Ministère de l'Agriculture	Tunis	197 p.
ACC	mars-06	Phase II, rapport définitif	DGEDA-Ministère de l'Agriculture	Tunis	63 p.
AFC	2015	Développement d'une agriculture durable en Tunisie	Ministère de l'Agriculture	Tunis	56 p.
AFD	2015	Agricultural Credit: Assessing the Use of Interest Rate Subsidies	AFD	Paris	170 p.
AGRIMONDE-TERRA & INRAT	2015	Usage des terres et sécurité alimentaire à l'horizon 2050, cas d'étude tunisien	CIRAD-INRA	Tunis	97 p.
AGRO-SERVICES	Edition 2006	Manuel de l'exportateur tunisien Fruits et Légumes frais et transformés	Media-Horizon	Tunis	322 p.
Allal A.	2010	Quand l'essentiel est de participer, sociologie politique de projets internationaux de développement au Maroc et en Tunisie	Economie & Institutions, n°14		p. 95-115
Anonyme	n.d.	L'intégration de la Tunisie à l'économie mondiale	mimeo		2 tomes
APIA	2014	Projet pilote de création des cellules d'accompagnement et de gestion	APIA-AFD-CERFRANCE	IAM-Montpellier	25 p.
AVFA	2015	Plan quinquennal pour la réforme du système de vulgarisation et formation en agriculture et pêche	Ministère de l'Agriculture	Tunis	n.p.
Ayari C., Reiffers J.L. (editeurs)	mars-15	Eléments pour une stratégie de développement économique et sociale à moyen terme en Tunisie	FEMISE	Tunis	467 p.
Bachta M. S.	2008	L'agriculture, l'agroalimentaire, la pêche et le développement rural en Tunisie	Options méditerranéennes, Série B-Etudes et recherches n°61	Montpellier	p. 75-94
BAD	2012	Distorsions aux incitations et politique agricole en Tunisie:une première analyse		Tunis	34 p.
Banque mondiale	2011	Etude sur le financement agricole		Washington DC	36 p.
Banque mondiale	2014	Libérer le potentiel de l'agriculture afin de dynamiser la croissance dans les régions de l'intérieur	in "La Révolution inachevée"	Chapitre 9	p. 278-299
Banque mondiale	2013	Estimating Informal Trade across Tunisia's Land Borders	Policy Research Working Paper 6731	Washington DC	33 p.
Banque mondiale	2013	Project performance assessment report: Tunisia agricultural support services project	Report n°78720	Washington DC	39 p.
Banque mondiale	2009	Rapport de fin d'exécution et de résultats relatifs au prêt pour un projet de renforcement des services d'appui à l'agriculture	ICR-00001113	Washington DC	63 p.
Banque mondiale	2006	Tunisie: examen de la politique agricole	Rapport n°35239-TN	Washington DC	108 p.
Banque mondiale	2000	Projet de renforcement des services d'appui à l'agriculture	Rapport	Washington DC	62 p.
Behi O. & Mabrouk H.	2014	Regard des professionnels et des syndicats sur les expériences de vulgarisation agricole en Tunisie	UTAP-INAT	Montpellier	19 p.
Ben Becher L.	2015	Repenser la politique agricole	La Presse, 8 juillet 2015	Washington DC	1 p.
Ben Boubaker B.	2014	Mise en place d'un système de suivi-évaluation de l'adaptation au changement climatique, cas de l'agriculture	Ministère de l'équipement, de l'aménagement du Territoire et du développement durable-GIZ	Tunis	92 p.
Ben Salah M.	2015	Terres domaniales et révolution verte en Tunisie	Kapitalis	Tunis	8 p.
Ben Salah M.	n.d.	Qu'avons-nous fait de notre or bleu pour notre agriculture ?	article de presse	Tunis	
Ben Zid R.	2014	Evolution et perspectives des échanges agricoles euro-méditerranéens	MediTERRA 2014	CIHEAM	p. 39-56
Blanc et M. Brun	décembre 2014	Un regard géopolitique sur l'agriculture de forme dans le monde arabe	Séminaire international, Les agricultures de firmes	Toulouse	
BMN	2015	Le programme de mise à niveau de l'industrie: résultats et perspectives	Ministère de l'industrie et de la technologie	Tunis	37 p.
Bonnet & Alii	2012	Evaluation à mi-parcours et réorientation du projet FCGBV pour mieux répondre aux besoins de développement local dans les zones rurales prioritaires de l'intérieur de la Tunisie	IRAM	Paris	134 p.
Bosc P.M.	2015	Investissement dans la « petite » agriculture familiale, vers un New Deal	CIRAD, Perspective n°32	Montpellier	4 p.

Boughamni H.	1995	Les principaux volets des politiques agricoles en Tunisie	in Allaya M. (ed) Les Agricultures maghrébines à l'aube de l'an 2000, Options Méditerranéennes, N°14	Montpellier	p. 126-138
Bourbouze A.	2010	Situation et évolution de l'agropastoralisme au Maghreb	in Wolfer B., 2010 : Agricultures et paysanneries du monde, Editions Quae	Versailles	p. 63-81
Breisinger C. & alii	2011	Economie du printemps arabe, de la révolution à la transformation et la sécurité alimentaire	IFPRI, Policy Brief n°18	Washington DC	4 p.
Butault J.P., Gohin A., Guyomard	2004	"Des repères historiques sur l'évolution de la politique agricole commune », in Les soutiens à l'agriculture	Editions Quae	Versailles	122 p.
Canesse A.A.	2014	Les politiques de développement en Tunisie	Editions des archives contemporaines	Paris	260 p.
Chemingui M. & Thabet C.	2014	Quels scénarios pour la libéralisation des échanges agricoles entre la Tunisie et l'Union européenne ?	ESCWA		
Chokri S.	2014	Les paysans de la Délégation de Nasrallah (Tunisie). Les invisibles du territoire	Méditerranée [En ligne]	www.revue.org	16 p.
CIHEAM	2015	Tunisie, rapport d'activités pays			19 p.
CIRAD-GRET-IRAM	2010	Pour une meilleure prise en compte de la sécurité alimentaire	DGEDA-AFD	Note Thématique	70 p.
CIRAD-GRET-IRAM	2010	Pour une gestion durable des ressources naturelles	DGEDA-AFD	Note Thématique n°3	76 p.
Cochet H.	2015	Controverses sur l'efficacité économiques des agricultures familiales : indicateurs pour une comparaison rigoureuse avec d'autres agricultures	Revue Tiers-monde, n°221	Paris	p. 9-26
Cour des comptes		Commissariat régional au développement agricole de Jendouba		Tunis	177-188
Daoud A.	2011	La révolution tunisienne de janvier 2011 : une lecture par les déséquilibres du territoire	EchoGéo, www.revue.org		
Daoud K.	2015	La Révolution tunisienne n'a pas profité à l'agriculture	Blog Farm	Paris	3 p.
Deygout P. & Ben Boubaker A.	2014	Evaluation finale externe de 10 ans d'appui de l'AFD et du FFEM au développement du semis sous couvert végétal en Tunisie	IRAM	Paris	103 p.
DGPA	n.d.	Note sur l'avancement du projet de mise à niveau des exploitations agricoles t de promotion de la qualité (2010-2013)	Ministère de l'Agriculture	Tunis	7 p.
Dlala H.	1997	La reconversion compétitive de l'industrie tunisienne: arrimage à l'Europe et mise à niveau	Méditerranée, Tome 87, 3-4		p. 87-98